

2024/04

Réf. 19/03 -04

Date de convocation : 07/03/2024

Nb de membres en exercice : 63

Présents : 33

Nb de suffrages exprimés : 36

VOTE : Pour : 36

Contre : 0

Abstentions: 0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 19 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Joan CAYROL à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme PIERRETTE JUANOLE DEMOULIN (SUPPLEANT), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ROBERT SANCHEZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER procuration à Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE) procuration à M. YVES PORTEIX (TITULAIRE),

Absents excusés :

Mme FRANCINE BORRAT (SUPPLEANT), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

Autres participants : M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme FANNY FONTAINE (DGS CC VALLESPIR), M. FRANCOIS-XAVIER HALLE (CM GEMAPI CCACVI) et JACQUES MARTINEZ (CORRESPONDANT L'INDEPENDANT),

M. MARTI VILA PASOLA a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Considérant qu'il convient d'attester par délibération de l'accomplissement de ce débat.

Le Président rappelle les principaux éléments d'information contenus dans le Rapport d'Orientation Budgétaire transmis aux délégués syndicaux et joint en annexe à la présente délibération :

- L'état de la dette et des engagements pluriannuels ;
- Les résultats d'exploitation 2023 et leur affectation ;
- Les opérations déjà inscrites, à engager ou finaliser et les nouvelles propositions pour 2024 ;
- Les participations des EPCI-FP ci-dessous présentées pour 2024 ;

	Participation 2024	GEMAPI	HORS GEMAPI
CC du VALLESPIR	164 389,82 €	144 253,02 €	20 136,80 €
CC des Aspres	25 306,64 €	20 078,62 €	5 228,02 €
CC du Haut Vallespir	117 875,89 €	104 819,10 €	13 056,79 €
CC Albères Côte Vermeille	792 599,19 €	727 514,16 €	65 085,03 €
TOTAL	1 100 171,54 €	996 664,90 €	103 506,64 €

Ayant débattu, le comité syndical

Décide à l'unanimité,

- **D'attester** de l'accomplissement du débat sur les orientations budgétaires prévu par la réglementation susvisée;
- **De fixer** les participations des EPCI-FP ci-dessus présentées pour 2024.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le / La Secrétaire de Séance :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 066-200078269-20240319-DELIB2024_04-DE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SYNDICAT DU
tech
GESTION DES COURS D'EAU

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères

2, Rue Jean Amade - BP 121 - 66401 CÉRET

T : 04.68.87.08.78 - F : 04.68.85.37.72

Courriel : contact@syndicatdutech.fr - Site internet : www.syndicatdutech.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Sommaire

① - LE CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	3
② - LE CADRE STRATÉGIQUE	5
a/ La structure et son périmètre	5
b/ Les outils de planification , programmes opérationnels et contractuels	7
c/ La gouvernance	8
d/ L'équipe technique au 31/12/2023	11
③ - LE CADRE BUDGÉTAIRE	12
a/ Budget Primitif 2023	12
b/ Les résultats 2023	14
c/ Proposition d'affectation des résultats	21
d/ Etat de la dette	22
④ - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024.....	24
a/ Les engagements pluriannuels d'investissement	26
b/ Les opérations pour 2024	27
Tableau de synthèse.....	27
Descriptif synthétique des nouvelles opérations à inscrire au BP 2024:	28
Les actions connexes en 2024	31
c/ Les participations prévisionnelles des EPCI pour 2024	32
d/ Les effectifs	32
⑤ - BILAN SYNTHÉTIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024	33

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

1 - LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, et aux termes de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les groupements de communes assimilés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première phase du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une étape essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

La Loi n°2015-991 du 07 Août 2015, portant nouvelle organisation de territoriale de la République dite Loi "NOTRE", crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ainsi, par son article 107, elle a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne notamment les communes de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L.2312-1) et leurs établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L.5211-36). Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L.2312-1) et les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L.5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et l'article D. 2312-3.-A. du CGCT .

Enfin, l'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose également qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les collectivités et groupement de collectivités territoriales présentent leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport donne lieu à un débat puis à un vote qui est acté par une délibération spécifique également transmise au représentant de l'État dans le département.

Article L2312-1 du CGCT - Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article L5211-36 du CGCT - Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article D2312-3 du CGCT -Créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 - art. 1

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

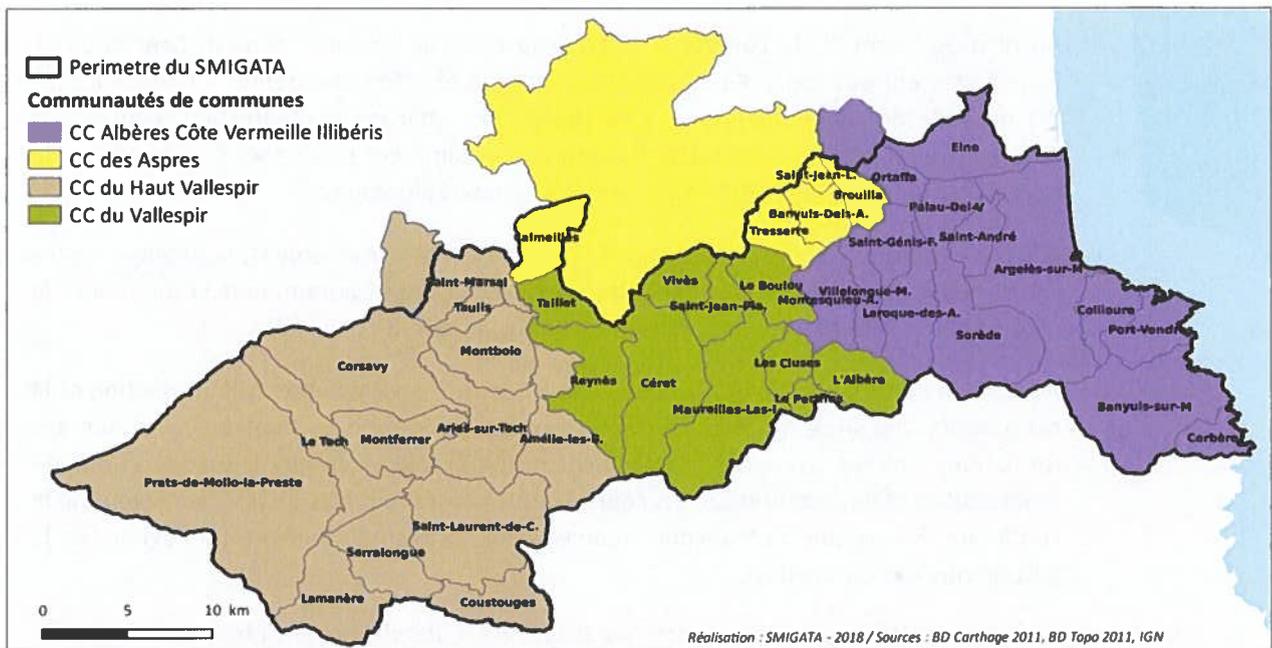
Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

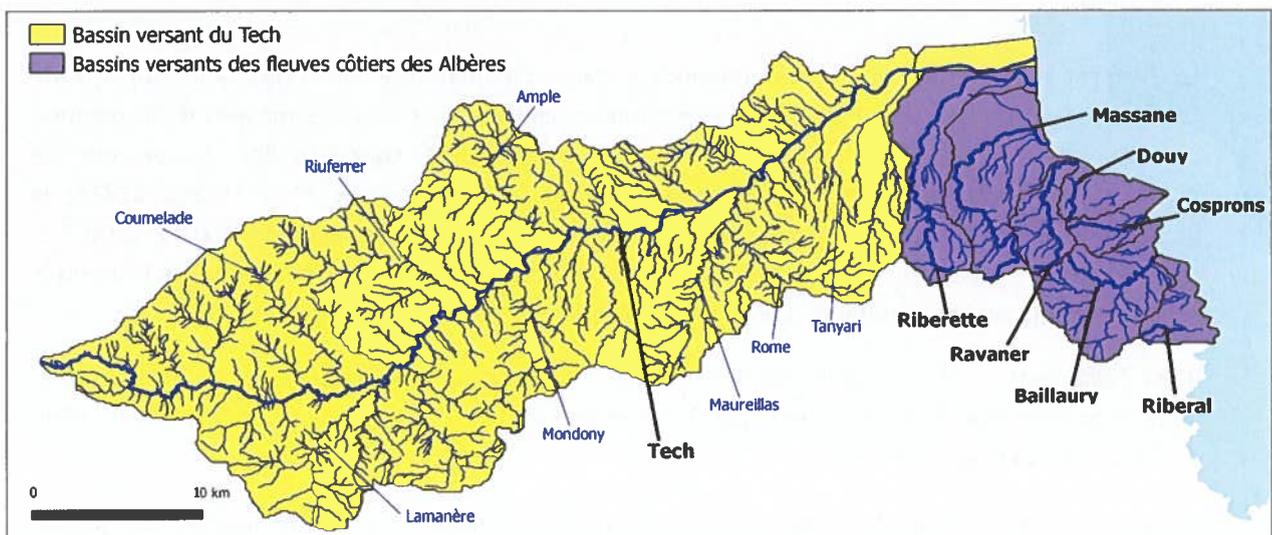
2 - LE CADRE STRATÉGIQUE

a/ La structure et son périmètre

Issu de la transformation du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA TECH) par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLAI/2017362-0006 en date du 28/12/2017, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA) est composé des 4 EPCI-FP du territoire, à savoir les communautés de communes du Haut Vallespir, du Vallespir, des Aspres et des Albères-Côte Vermeille- Illibéris. Il regroupe géographiquement les 42 communes composant les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères pour une population globale de 88 490 hab. (INSEE 2022).



Le Syndicat a pour objet sur son périmètre de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'Eau sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille.



L'objet du Syndicat s'inscrit dans les principes suivants :

- Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille;
- Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource ;
- Développer une politique de maîtrise du risque d'inondations et de crues torrentielles.

Point important : le syndicat est en charge, depuis le 1er janvier 2018, de la mise en application de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le territoire Tech-Albères.

Celle-ci se définit de la façon suivante :

- Au titre de l'item 1° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille ou d'une fraction de ces bassins, en lien avec son objet. Cette mission comprend notamment l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement sur des thématiques telles que les zones d'expansion des crues, la restauration de l'espace de mobilité, les études hydrogéomorphologiques.
- Au titre de l'item 2° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou plans d'eau, tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains. Cette mission comprend notamment l'entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements dans le cadre de plans pluriannuels.
- Au titre de l'item 5° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer. Cette mission comprend notamment la définition, la régularisation et la gestion des systèmes d'endiguement. (Cf. NB ci-dessous)
- Au titre de l'item 8° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Cette mission comprend notamment les opérations de renaturation et de restauration des cours d'eau et zones humides (actions en faveur de la continuité écologique, le transport sédimentaire, la restauration morphologique et la gestion des zones humides).

NB : A noter que par arrêté préfectoral en date du 26/12/2019, les statuts ont été modifiés afin de restituer la compétence "défense contre la mer" à la communauté de communes ACVI, d'apporter une clarification sur les compétences hors GEMAPI du syndicat (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et préciser les exclusions de compétences et de responsabilités.

Le Syndicat conserve par ailleurs ses missions initiales d'animation et de coordination au titre de l'item 12° de l'article L. 211-7 de code de l'environnement et, pour cela, ses moyens d'intervention consisteront comme précédemment en diverses procédures contractuelles à vocation de planification, comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE TECH-ALBERES), la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le document d'objectifs NATURA 2000 "Les rives du Tech", ou plus opérationnelles comme l'accord cadre territorial avec l'Agence de l'Eau ou le renouvellement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ...

Il est également en charge de l'élaboration et de la mise en application de plans de gestion de la végétation riveraine et des sédiments (SRE) et anime/coordonne la mise en œuvre d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

Le fonctionnement de la structure, tout comme ses interventions, est régi financièrement par un principe de solidarité territoriale. Ainsi, La contribution des membres du syndicat est calculée en fonction des dépenses prévues par le comité syndical lors de chaque exercice budgétaire.

La contribution des membres est composée de deux parts : une contribution solidaire et une contribution territorialisée.

Le montant de la contribution solidaire est égal, d'une part, à l'intégralité des dépenses du syndicat à

l'exception des dépenses relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, et d'autre part, à 20% des dépenses d'investissements (et des charges d'emprunt associées) du syndicat relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement.

Il convient de mentionner que le montant des dépenses servant à calculer la contribution solidaire est diminué des subventions ou autres recettes perçues par le syndicat. Le montant de la contribution solidaire correspond donc au reste à charge pour le syndicat durant l'exercice budgétaire.

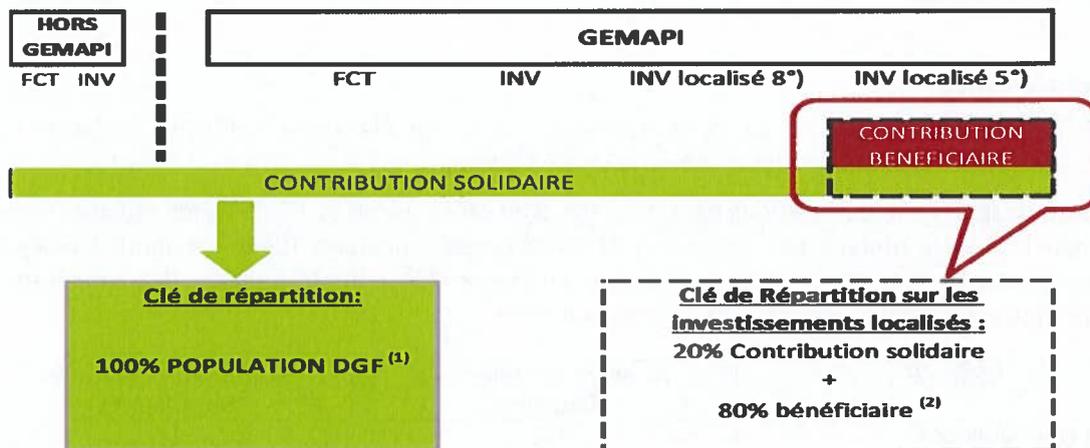
La contribution solidaire est répartie entre les membres du syndicat selon l'unique critère de la population DGF, étant entendu que seules les communes appartenant au bassin versant sont prises en compte pour chacun des membres.

La population DGF à prendre en compte est celle publiée par les services de l'État, l'année N-1.

La contribution territorialisée est assumée par le bénéficiaire des investissements relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement. Le montant de cette contribution correspond à 80% des dépenses d'investissements susmentionnés et charges d'emprunt associées devant être financées par le syndicat déduction faite des subventions ou autres recettes afférentes.

Chaque année et sur la base d'un budget prévisionnel établi par le comité syndical, le montant des contributions est notifié aux membres après délibération du comité syndical.

De façon schématique :



(1) Population DGF de l'année n -1

(2) L'EPCI-FP bénéficiaire est celui sur le territoire duquel l'investissement est réalisé

b/ Les outils de planification , programmes opérationnels et contractuels

En 2023, le Syndicat a poursuivi le portage, l'animation et la mise en œuvre de différents programmes :

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 29.12.2017**

Le SAGE devrait être mis en œuvre pendant 6 ans puis révisé si besoin afin d'intégrer les nouvelles attentes et problématiques du territoire sur la base d'un état des lieux actualisé.

L'objectif est de satisfaire les usages de l'homme et les activités tout en protégeant la ressource en eau et les milieux aquatiques dans une vision d'ensemble et à long terme. Il fixe pour cela les orientations et les règles sur les grands enjeux de l'eau : Quantité, Qualité, Cours d'eau, Inondations et Gouvernance. Aujourd'hui, **le SAGE s'impose à tous les projets liés à l'eau et les documents d'urbanisme du territoire.**

- **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé le 28.05.2018**

Le PGRE est programmé sur **3 ans** (2018-2021) et pourra ensuite être révisé/prolongé si besoin pour deux années supplémentaires dans l'attente de son remplacement par un projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) qui devra intégrer une vision prospective de la ressource tenant compte du changement climatique et des usages . Le PGRE contient des **actions opérationnelles** portées par différents acteurs (gestionnaires de canaux et de l'eau potable, Syndicat du Tech,...) afin de **rétablir un équilibre entre ressources disponibles et prélèvements**. Le PGRE vise à la fois des économies d'eau (19Mm3), des mesures de gestion pour mieux faire face aux situations de sécheresse et la recherche de ressources alternatives (stockages, réutilisation des eaux usées,...). Élaborées en concertation, les actions inscrites au PGRE peuvent ainsi bénéficier d'aides financières importantes. Une demande de prolongation a été faite et accordée en 2022 sur ce programme et, ce, jusqu'en 2024 avant d'être remplacé par un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

- **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), arrêtée le 06.09.2018**

La SLGRI aurait dû suivre le 1^{er} cycle de la Directive Inondation 2016-2021 mais n'a été approuvée qu'en 2018. Elle devrait être révisée pour suivre le 2nd cycle : 2022-2027

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (ou programme d'études préalables), approuvé par le Préfet le 20 Août 2021**

Avec **33 fiches actions**, ce programme opérationnel d'un montant de 2.2M€ sur une durée de 3 ans a pour ambition de **développer des opérations pour se préparer aux risques**, mieux gérer les situations de crise, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et gérer les digues. L'ensemble des actions inscrites au PAPI pourront prétendre à des subventions jusqu'à 80%.

- **Programmations de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau**

Les programmations de travaux se poursuivent en continu sous couvert de la DIG globale obtenue pour la période 2019-2023 et en cours de reconduction. Leur budget a été porté à près de 600 000€/an depuis 2019.

c/ La gouvernance

Le Président de la structure est un élu du territoire : Monsieur Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Délégué de la Communauté de Communes du Vallespir.

Il est accompagné dans ses fonctions par un comité syndical composé de 63 délégués titulaires (dont a minima 1 délégué titulaire par commune) et 63 délégués suppléants (dont a minima 1 délégué suppléant par commune) répartis entre les quatre établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la manière suivante :

EPCI-FP	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
CC du Haut Vallespir	16	16
CC du Vallespir	14	14
CC des Aspres	6	6
CC des Albères - Côte Vermeille - Illibéris	27	27

Un bureau avec 4 vice-présidents (1 par EPCI) et une équipe administrative et technique, aux compétences et aux savoir-faire complémentaires.

Ci-contre le Bureau: de gauche à droite :

- **Laurent BERNARDY**, Maire de Banyuls dels Aspres, Vice Président pour la CC des Aspres
- **Claude FERRER**, Maire de Prats de Mollo, Vice Président pour la CC Haut Vallespir
- **Alexandre PUIGNAU**, Maire de Les Cluses, Président
- **Antoine PARRA**, Maire d'Argelès sur Mer, Vice Président pour le CCACVI
- **Jacques ARNAUDIÈS**, Maire de Vivès, Vice Président pour la CC Vallespir



Au 31/12/2023, les représentants des EPCI pour les 42 communes sont :

CC HAUT VALLESPYR						
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	TITULAIRE	M.	JEAN-VICTOR	HERETE
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	SUPPLEANT	M.	Alain	LLAURENSY
CCHV	2	ARLES SUR TECH	TITULAIRE	M.	DAVID	PLANAS
CCHV	2	ARLES SUR TECH	SUPPLEANT	M.	JEAN-LOUIS	VIRGILI
CCHV	3	CORSAVY	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CHRYSOSTOME
CCHV	3	CORSAVY	SUPPLEANT	M.	BENJAMIN	MALASSINGNE
CCHV	4	COUSTOUGES	TITULAIRE	M.	MICHEL	GARRIGUE
CCHV	4	COUSTOUGES	SUPPLEANT	Mme	MARTINE	BECK
CCHV	5	LAMANÈRE	TITULAIRE	M.	JACKY	PUJOL
CCHV	5	LAMANÈRE	SUPPLEANT	Mme	PIERRETTE	JUANOLE DEMOULIN
CCHV	6	MONTBOLO	TITULAIRE	Mme	MARIE-JOSÉ	MACABIES
CCHV	6	MONTBOLO	SUPPLEANT	M.	XAVIER	JUHEL
CCHV	7	MONTFERRER	TITULAIRE	M.	JEAN-MARIE	GOURGUES
CCHV	7	MONTFERRER	SUPPLEANT	Mme	NADINE	BARRIAC
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	TITULAIRE	M.	PATRICK	DORANDEU
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	SUPPLEANT	Mme	FRANCINE	BORRAT
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	TITULAIRE	M.	MARCEL	COLL
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	SUPPLEANT	M.	CHRISTIAN	JODAS
CCHV	10	ST MARSAL	TITULAIRE	M.	DANIEL	BONNEFOY
CCHV	10	ST MARSAL	SUPPLEANT	Mme	HUGUETTE	VILLELONGUE
CCHV	11	SERRALONGUE	TITULAIRE	M.	PHILIPPE	JUANOLA
CCHV	11	SERRALONGUE	SUPPLEANT	Mme	MACHTELD	LEMPENS
CCHV	12	TAULIS	TITULAIRE	Mme	MARTINE	MAUGUIN
CCHV	12	TAULIS	SUPPLEANT	M.	ROMAIN	CAYUELA
CCHV	13	LE TECH	TITULAIRE	M.	PIERRE	SWERTS
CCHV	13	LE TECH	SUPPLEANT	M.	GUILLAUME	CERVANTES
CCHV	14	CCHV	TITULAIRE	M.	CLAUDE	FERRER
CCHV	14	CCHV	SUPPLEANT	M.	GUY	METIVIER
CCHV	15	CCHV	TITULAIRE	M.	MICHEL	ANRIGO
CCHV	15	CCHV	SUPPLEANT	Mme	MARIE	COSTA
CCHV	16	CCHV	TITULAIRE	M.	HERVE	COLAS
CCHV	16	CCHV	SUPPLEANT	M.	RICHARD	TENAS
CC VALLESPYR						
CCV	1	L'ALBÈRE	TITULAIRE	M.	MARC	DE BESOMBES-SINGLA
CCV	1	L'ALBÈRE	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	DOUBIN
CCV	2	LE BOULOU	TITULAIRE	M.	JEAN-MARC	PACULL
CCV	2	LE BOULOU	SUPPLEANT	M.	CLAUDE	MARCELO
CCV	3	CÉRET	TITULAIRE	M.	MARTI	VILA PASOLA
CCV	3	CÉRET	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	BERTHELOT
CCV	4	LES CLUSES	TITULAIRE	M.	DENIS	FOURNY
CCV	4	LES CLUSES	SUPPLEANT	Mme	SANDRINE	MARTIN
CCV	5	MAUREILLAS	TITULAIRE	M.	JEAN	VILA
CCV	5	MAUREILLAS	SUPPLEANT	M.	MICHEL	VIZERN
CCV	6	LE PERTHUS	TITULAIRE	M.	PIERRE	SERRA
CCV	6	LE PERTHUS	SUPPLEANT	M.	OSCAR	PLANAS
CCV	7	REYNÈS	TITULAIRE	M.	FREDERIC	HEBRARD
CCV	7	REYNÈS	SUPPLEANT	M.	SYLVAIN	GARCIA
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	TITULAIRE	M.	PATRICK	CASADEVALL
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	SUPPLEANT	M.	ERIC	BAILLE
CCV	9	TAILLET	TITULAIRE	Mme	MICHELE	RAYE DEBRAS
CCV	9	TAILLET	SUPPLEANT	M.	DOMINIQUE	PLANCHON
CCV	10	VIVÈS	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	BOTTEIN
CCV	10	VIVÈS	SUPPLEANT	M.	PIERRE	VILACECA
CCV	11	CCV	TITULAIRE	M.	ALAIN	RAYMOND
CCV	11	CCV	SUPPLEANT	Mme	JOSELINE	LAFON
CCV	12	CCV	TITULAIRE	M.	JACQUES	ARNAUDIES
CCV	12	CCV	SUPPLEANT	M.	GUY	GATOUNES
CCV	13	CCV	TITULAIRE	Mme	SANDRINE	CAPEILLE
CCV	13	CCV	SUPPLEANT	M.	PIERRE	PLANAS
CCV	14	CCV	TITULAIRE	M.	ALEXANDRE	PUIGNAU
CCV	14	CCV	SUPPLEANT	M.	JEAN-CLAUDE	FAUCON

CC ASPRES						
CCA	1	BANYULS DELS A.	TITULAIRE	M.	LAURENT	BERNARDY
CCA	1	BANYULS DELS A.	SUPPLEANT	M.	MATTHIEU	MAIRENDE GOUGES
CCA	2	BROUILLA	TITULAIRE	M.	CLAUDE	COMMES
CCA	2	BROUILLA	SUPPLEANT	M.	BERNARD	PACCIANUS
CCA	3	CALMEILLES	TITULAIRE	M.	HAROLD	SOULLER
CCA	3	CALMEILLES	SUPPLEANT	M.	GERARD	CHINAUD
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	TITULAIRE	Mme	FABIENNE	JEAN
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	SUPPLEANT	M.	DANIEL	MEILLAT
CCA	5	TRESSERRE	TITULAIRE	M.	MICHEL	THIRIET
CCA	5	TRESSERRE	SUPPLEANT	Mme	FREDERIQUE	VAQUER
CCA	6	CCA	TITULAIRE	Mme	MAYA	LESNE
CCA	6	CCA	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	XANCHO
CC ALBERES - COTE VERMEILLE - ILLIBERIS						
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	PARRA
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	JULIE	SANZ
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CASANOVAS
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	M.	BERNARD	DUCESSY
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	STEPHANE	PINEDA
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	LYDIE	FOURC
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	JACQUES	VILANOVE
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	ISABELLE	MORESCHI
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	JEAN-MICHEL	SOLE
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	OLIVIER	LACAZE
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	GUY	VINOT
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	DIDIER	BURGMAM
CCACVI	7	CERBÈRE	TITULAIRE	M.	BORIS	IGONET
CCACVI	7	CERBÈRE	SUPPLEANT	M.	JEROME	CANOVAS
CCACVI	8	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	SERGE	FAJAL
CCACVI	8	COLLIOURE	SUPPLEANT	M.	GUY	LLOBET
CCACVI	9	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	JOEL	BOUSCARRA
CCACVI	9	COLLIOURE	SUPPLEANT	Mme	ANNIE	LAMARQUE
CCACVI	10	ELNE	TITULAIRE	Mme	ANNIE	PEZIN
CCACVI	10	ELNE	SUPPLEANT	M.	FRANCIS	MOLINA
CCACVI	11	ELNE	TITULAIRE	M.	NICOLAS	GARCIA
CCACVI	11	ELNE	SUPPLEANT	M.	PÈRE	MANZANARES
CCACVI	12	ELNE	TITULAIRE	M.	ANDRE	TRIVES
CCACVI	12	ELNE	SUPPLEANT	M.	JACQUES	FAJULA
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NAUTE
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	ROBERT	SANCHEZ
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	GERARD	PUJOL
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	PATRICE	REMY
CCACVI	15	MONTESQUIEU	TITULAIRE	M.	JEAN-LOUIS	CATALA
CCACVI	15	MONTESQUIEU	SUPPLEANT	M.	MICHEL	LESOT
CCACVI	16	ORTAFFA	TITULAIRE	M.	RAYMOND	PLA
CCACVI	16	ORTAFFA	SUPPLEANT	Mme	MARIE-PIERRE	SADOURNY
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BRUNO	GALAN
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	M.	LAURENT	DAUBA
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BERTRAND	WERNER
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	Mme	SOPHIE	FERTON
CCACVI	19	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	JEAN	ASTIE
CCACVI	19	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	FREDERIC	MUCCHIELLI
CCACVI	20	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	VINCENT	NETTI
CCACVI	20	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	GREGORY	MARTY
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	M.	FRANCIS	QUINTANE
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-MARC	RESPAUT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	Mme	CORINNE	GAILLOT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-JACQUES	ZANIN
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	Mme	NATHALIE	REGOND PLANAS
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	JEAN	LAURENT
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	M.	JACQUES	GODAY
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	HERVE	CRIBEILLET
CCACVI	25	SORÈDE	TITULAIRE	M.	JEAN-MARC	RONFLARD
CCACVI	25	SORÈDE	SUPPLEANT	Mme	ANNE MARIE	BRUNIE
CCACVI	26	SORÈDE	TITULAIRE	M.	YVES	PORTEIX
CCACVI	26	SORÈDE	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	GUIMEZANES
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NIFOSI
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	SUPPLEANT	M.	JEAN-MARC	SERVAT

En complément des instances syndicales, depuis février 2009, une Commission Locale de l'Eau (CLE) pluridisciplinaire et multi partenariale (collectivités, administrations, associations, chambres consulaires et représentants socioprofessionnels...) assiste le processus décisionnel et développe une concertation accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'Eau.

Les comptes-rendus des comités syndicaux sont disponibles sur le site internet :

www.syndicatdutech.fr

Une refonte de ce site a été menée en 2023

d/ L'équipe technique au 31/12/2023

Isabelle FARRES

Directrice

direction@syndicatdutech.fr



**Pôle administratif
et comptable**

Cathy SZAJEK

Responsable Finances et RH

admi@syndicatdutech.fr

Emma PFISTER

Assistante

contact@syndicatdutech.fr



Pôle technique

Service SAGE/PGRE

Julien LE GUERN

Chargé de mission SAGE et PGRE

sage@syndicatdutech.fr

Betty COMTE

Chargée de missions PGRE

pgre@syndicatdutech.fr

Service Travaux / Milieux

David THOMAS

Technicien Rivière - Travaux

technique@syndicatdutech.fr

xxxxxx

Technicien Rivière - Travaux

tdr@syndicatdutech.fr

Service Risques

Nicolas DELAMON

Chargé de mission PAPI

risques@syndicatdutech.fr

xxxxxx

Chargé de missions ouvrages

opi@syndicatdutech.fr

3 - LE CADRE BUDGÉTAIRE

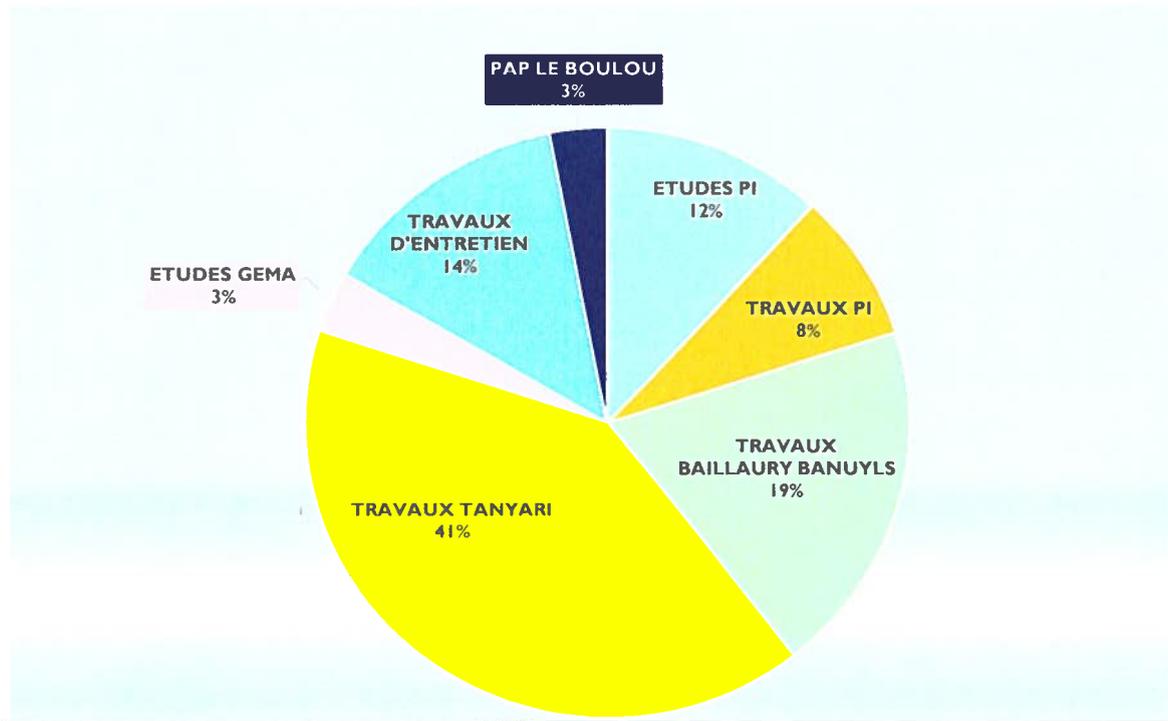
a/ Budget Primitif 2023

FONCTIONNEMENT 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	115 400,00 €	Subv. Ressources Humaines	167 428,28 €
Autres charges de gestion courante	37 850,00 €	Subv. AMO Lit fossile	17 700,00 €
Ressources Humaines	434 800,00 €	subv. PAPI Prestat° Education scolaires	14 000,00 €
AMO Lit fossile	26 610,00 €	Plan de Communication	28 700,00 €
PAPI Prestat° Education Scolaires	20 000,00 €	Participation globale EPCI-FP	1 082 407,93 €
Plan de Communication	41 000,00 €	Neutralisation amortissement subv équip versées	134 738,63 €
Progr. entretien régulier	206 976,00 €	Opérations d'ordre (amortissements)	21 636,00 €
Charges financières et Dotations aux provisions	21 636,01 €	Excédent de fonct. reporté	576 209,65 €
POST CRUES : dépenses imprévues	25 000,00 €		
Opérations d'ordre (amortissements)	313 985,27 €		
Virement à la section d'investissement	799 563,21 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2 042 820,49 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 042 820,49 €

INVESTISSEMENT 2023

Les projets d'investissement



DÉPENSES

RECETTES

Neutralisation amortissement subv équip versées	134 738,63 €			Virement de la section de fonctionnement	799 563,21 €		
Remboursement Capital des emprunts Baillaury + Tanyari	53 333,33 €						
RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	406 341,80 €	AP/CP + éq. cptes 45	435 021,81 €	RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls + Emprunt	300 000,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	440 437,00 €
RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collioure, E Hydr Riberette, ER Baillaury 4 barrages, instrumentation prévision crue, ERBAZIZ	298 055,82 €	AP/CP		RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collioure, E Hydr Riberette, ER Baillaury 4 barrages, instrumentation prévision crue, ERBAZIZ, Echelles limnométrique	153 706,00 €	plus équilibre cptes 45	0,00 €
RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS	24 940,20 €	AP/CP	68 896,94 €	RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS		plus équilibre cptes 45	288 507,60 €
RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux	1 607 752,34 €	AP/CP	76 048,77 €	RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux	893 026,00 €		88 000,00 €
RAR P13, P14, PER 3	264 250,00 €	plus équilibre cptes 45	6 625,95 €	RAR P13, P14, PER 3		plus équilibre cptes 45	496 250,00 €
RAR TRAVAUX RIUFFERER, Passes à poissons, Massane Sallères, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC	403 257,26 €		136 000,00 €	RAR TRAVAUX RIUFFERER, Passes à poissons, Massane Sallères, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC	454 250,14 €		136 000,00 €
PAPI Compl. Etude risques Collioure	0,00 €	AP/CP		PAPI Etude Martine Basse	27 750,00 €		
PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri	149 000,00 €	AP/CP		PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri	75 000,00 €	AP/CP	
PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages	41 000,00 €			PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages	42 000,00 €		
PAPI Etude instrumentation prév crues + ERVBAZIZ	156 000,00 €			PAPI Etude instrumentation prév crues + ERVBAZIZ	73 600,00 €		
PAPI Etudes Risques : Riufferer	0,00 €			PAPI Etudes Risques : Riufferer	0,00 €		
compl. PAPI Group commandes passages à gués + PCS	0,00 €	AP/CP + éq. cptes 45		PAPI Group commandes passages à gués + PCS		AP/CP + éq. cptes 45	
PAPI DICRIM	7 200,00 €	plus équilibre cptes 45	21 000,00 €	PAPI DICRIM, instrumentation prév crue	29 600,00 €	plus équilibre cptes 45	21 000,00 €
2023 Progr. entretien régulier 4	211 008,00 €	plus équilibre cptes 45	211 008,00 €	2023 Progr. entretien régulier 4	0,00 €	plus équilibre cptes 45	211 008,00 €
P15	224 448,00 €	plus équilibre cptes 45	224 448,00 €	P15	0,00 €	plus équilibre cptes 45	224 448,00 €
OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	275 375,60 €	AP/CP + éq. cptes 45	421 900,00 €	OP 48 Travaux Baillaury Banuyls	0,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	121 900,00 €
OP39 TANYARI Palau del Vidre	1 536 048,77 €	AP/CP + éq. cptes 45	0,00 €	OP39 TANYARI Palau del Vidre	726 974,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	
OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations	130 000,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	130 000,00 €	OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations	0,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	130 000,00 €
				Suvention véhicule Duster	12 000,00 €		
OP61 HAUT VALLESPER ET OP64 VALLESPER	144 166,00 €	AP/CP + éq. cptes 45	193 500,00 €	OPXX HAUT VALLESPER ET VALLESPER		AP/CP + éq. cptes 45	193 500,00 €
				Emprunt d'équilibre	1 264 223,85 €		
				Excédent d'investissement reporté 001	419 573,08 €		
Immos corporelles	11 686,55 €			Excédents fonctionnement capitalisés (1068)	68 127,62 €		
POST CRUES : dépenses imprévues	25 000,00 €	plus autres dép. imprévues	0,00 €	FCTVA	45 258,00 €		
Opérations d'ordre + patrimoniales	21 636,00 €			Opérations d'ordre + patrimoniales	313 985,27 €		
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES	8 049 687,77 €			TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	8 049 687,77 €		



BP + DM 1+ DM 2

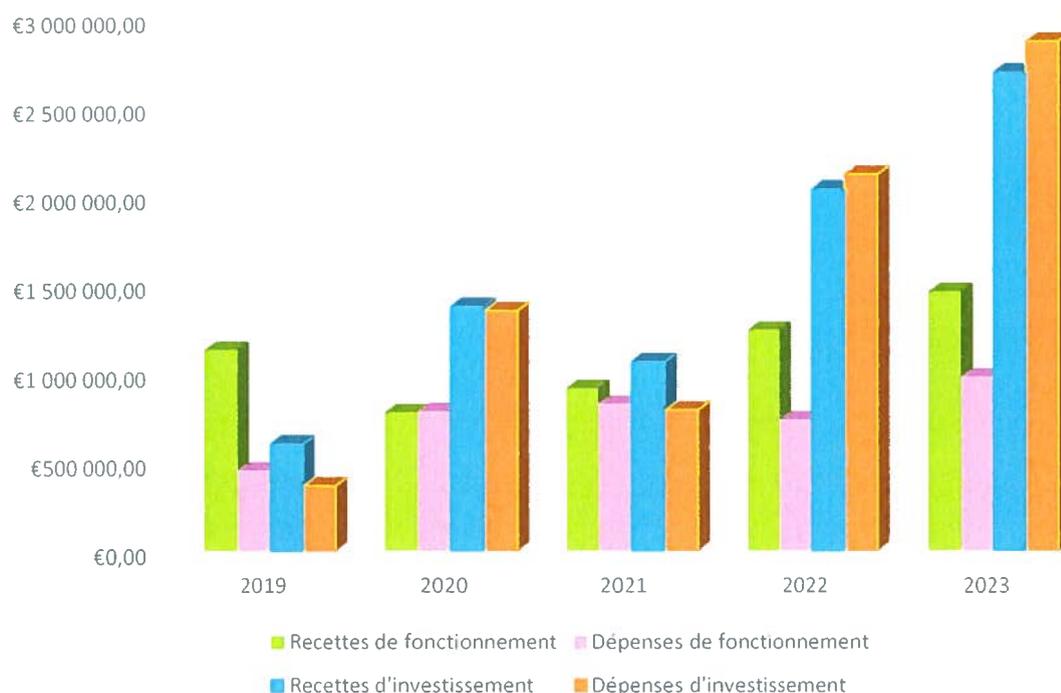
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	2 042 820.49 €	BP	2 042 820.49 €
DM 1	0.00 €	DM 1	0.00 €
DM 2	15 009.97 €	Dm 2	15 009.97 €
Total	2 057 830.46 €	Total	2 057 830.46 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 049 687.77 €	BP	8 049 687.77 €
DM 1	105 000.00 €	DM 1	105 000.00 €
DM 2	505 749.98 €		505 749.98 €
Total	8 660 437.75 €	Total	8 660 437.75 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES		10 718 268.21 €	

b/ Les résultats 2023

RESULTATS 2023 - CADRE GENERAL

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	1 132 284,93 €	779 936,53 €	915 945,00 €	1 244 087,50 €	1 458 434,72 €
Dépenses de fonctionnement	455 301,23 €	787 715,65 €	828 089,00 €	739 287,02 €	979 533,52 €
Recettes d'investissement	601 559,22 €	1 375 709,36 €	1 062 192,00 €	2 032 634,88 €	2 690 549,25 €
Dépenses d'investissement	365 529,72 €	1 350 830,08 €	791 055,00 €	2 118 216,13 €	2 866 442,17 €

Évolution des dépenses et recettes depuis 2019





En 2023, les dépenses ont totalisé 3 845 975.69€ contre 2 857 503.15 € en 2022 et les recettes 4 148 983.97 € contre 3 276 722.38 €, soit un volume de dépenses multiplié par près de 470% en 5 ans.

Les dépenses 2023 de fonctionnement hors dotations aux amortissements sont relativement stables depuis 2020, première année de mise en œuvre de la programmation de travaux d'entretien régulier des cours d'eau. L'évolution générale des dépenses du syndicat du Tech continue de traduire la **démultiplication des interventions et travaux menés sur le territoire.**

Les recettes de la structure ont quant à elles totalisé 4 148 983.97 € avec une hausse des recettes d'investissement corollaire du versement des premières subventions relatives aux projets de la Baillaury sur Banyuls sur Mer et le Tanyari à Palau del Vidre. Il existe toujours un décalage significatif dans la perception des recettes liés aux opérations d'investissement.

Les recettes de fonctionnement relatives à la contribution des communautés de communes, n'ont augmenté que de 13 % par rapport à 2018 et la prise de compétence GEMAPI, alors que dans le même temps les dépenses globales se sont accrues de plus de 550 %.

FOCUS TAXE GEMAPI

PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CC du Vallespir	173 984,56 €	174 532,78 €	106 451,58 €	114 158,92 €	164 524,00 €	164 437,79 €
CC des Aspres	41 579,81 €	42 165,53 €	25 999,03 €	28 148,57 €	41 346,00 €	19 864,98 €
CC du Haut Vallespir	112 530,52 €	112 790,68 €	68 436,16 €	73 278,26 €	116 249,00 €	116 121,79 €
CCACVI	646 463,01 €	647 588,01 €	336 170,23 €	455 414,25 €	621 239,00 €	781 983,37 €
TOTAL	974 557,90 €	977 077,00 €	537 057,00 €	671 000,00 €	943 358,00 €	1 082 407,93 €

La contribution globale 2023 des EPCI s'est élevée à 1 082 407.93 € dont 1 013 678.73 € pour la compétence GEMAPI et 68 729.20 € pour les items dits "hors GEMAPI".

Ce produit attendu perçu par le syndicat du Tech via les EPCI représente une moyenne de 6.33 € par habitant de taxe GEMAPI depuis la prise de compétence en 2018.



Pour rappel, la taxe GEMAPI, instaurée en 2015 suite à la loi MAPTAM, est une taxe facultative ayant pour objet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises. Elle est plafonnée à 40€ par habitant et par année.

Pour l'exercice de la compétence sur le territoire Tech-Albères, les 4 EPCI membres du syndicat ont fait le choix d'utiliser ce levier fiscal en instituant la taxe GEMAPI dès 2018. Les items "hors GEMAPI" sont quant à eux financés par le budget principal de chacun des EPCI.

La contribution globale, intégralement versée en section de fonctionnement, sert bien à financer l'ensemble des projets de la structure, le delta entre recettes et dépenses de fonctionnement étant destiné à nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses, études et travaux en limitant le recours à l'emprunt.

Pour rappel, les EPCI ont exprimé leur volonté de stabilité de la taxe GEMAPI les deux premières années d'exercice de la compétence, ce qui a conduit à l'inscription précoce de plusieurs projets. Ce choix de stabilité de la taxe avait entraîné une augmentation du fonds de roulement du syndicat du Tech sur la période 2017-2019 (somme des résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement).

Les années 2020-2021 ont quant à elles été conçues, nous l'avons vu, comme deux années de transition, puisque le syndicat disposait d'un fonds de roulement suffisant pour honorer une première grande réalisation (les travaux du Passage à Gué d'Ortaffa). En 2022 et 2023, le montant des contributions a été ramené au niveau des années 2018 et 2019 pour permettre d'abonder le

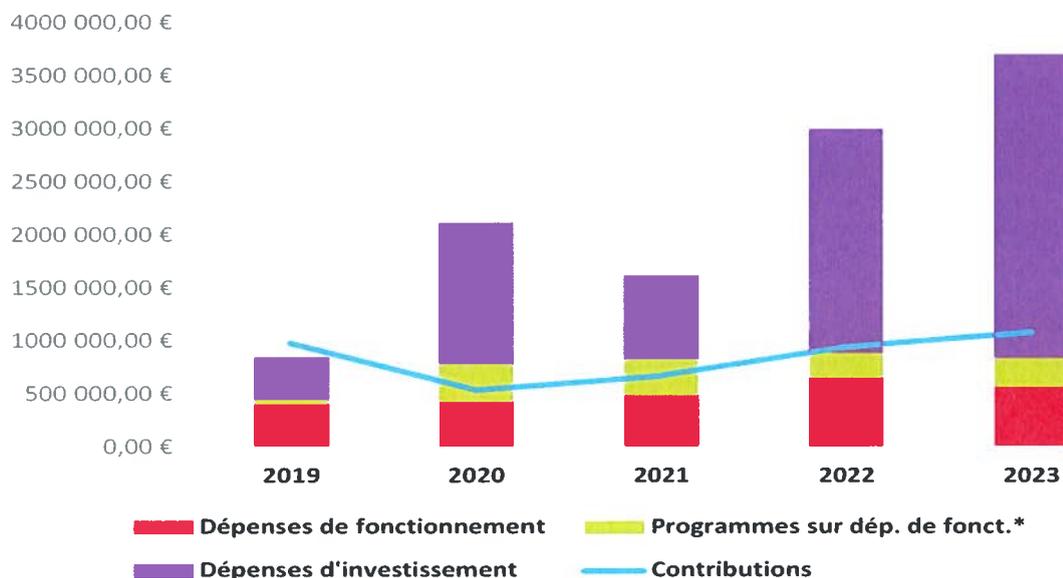
financement de deux nouveaux projets structurants de restauration sur la Baillaury à Banyuls-sur-Mer et sur le Tanyari à Palau-del-Vidre.

BILAN EXERCICE 2023

En 2023, les **DEPENSES CUMULEES (fonctionnement + investissement) s'élèvent à 3 845 975.69€ contre 2 857 503.15 € en 2022, soit une augmentation de 34.59 %.**

- Nous sommes dans la continuité des actions entreprises précédemment dans le cadre de la programmation pluriannuelle.
- Nous observons une montée en puissance de certains postes (entretien des cours d'eau, missions PAPI ...) mais nous maîtrisons les dépenses et optimisons les coûts.
- Les dépenses de Fonctionnement qui ont augmenté significativement en 2020 du fait de l'inscription dans cette section du montant des travaux de la programmation d'entretien régulier, sont stables.

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES DÉPENSES CUMULÉES DEPUIS 2019



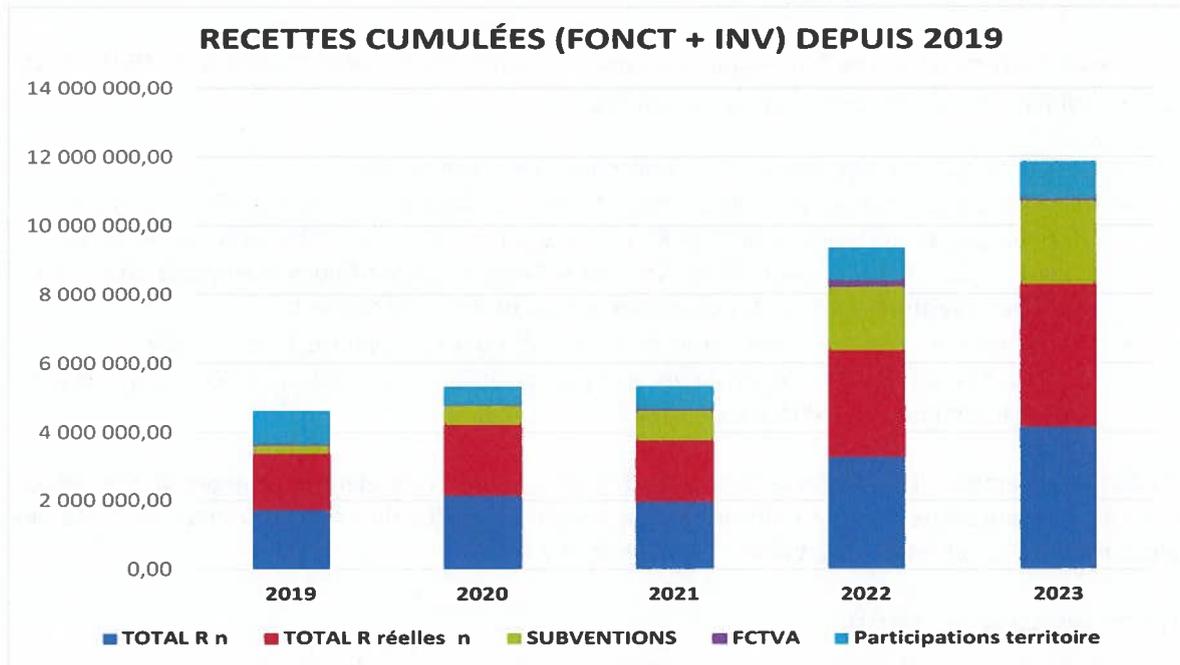
On note ici une augmentation significative des dépenses d'investissement, alors que les dépenses de fonctionnement baissent. La baisse du volume des travaux sur programme se justifie par l'inscription d'une partie de ces dépenses instaurées en 2019 et liées à la programmation de travaux d'entretien régulier à la section d'investissement qui permet d'obtenir des subventions et de récupérer la TVA.

Les dépenses en général devraient s'amplifier chaque année avec l'accroissement des nouvelles opérations que mène le syndicat. Cela pourra nous amener à contracter une ligne de trésorerie parfois élevée, puisque le syndicat ne perçoit le solde des subventions que plusieurs mois après le mandatement total des factures.

Ce décalage en trésorerie peut avoisiner les 4 mois.

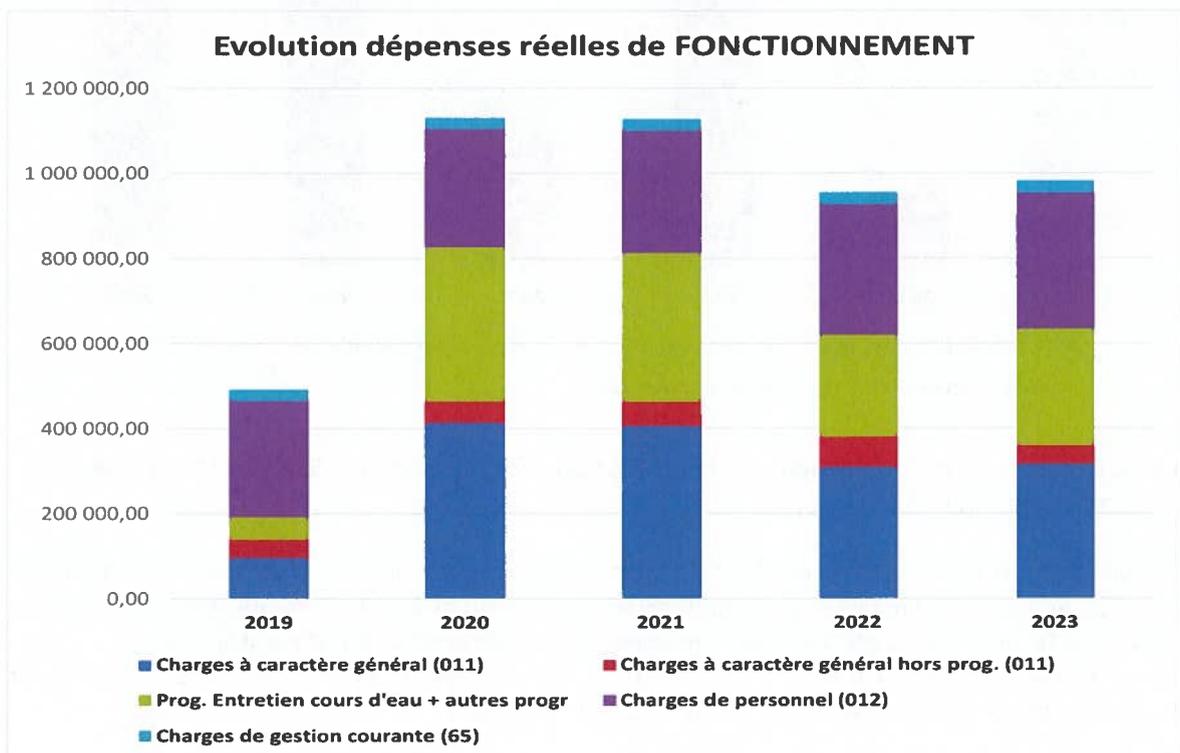
Suivant l'intensité des études et travaux en cours, il est à prévoir une augmentation des contributions des EPCI-FP même si l'ingénierie financière développée par la structure permet la mobilisation de subventions à des taux relativement élevés entre 50 et 80%. **On note ici que la participation 2023 ne couvre que 32.53 % des dépenses réelles globales de la structure pour l'année.**

Les RECETTES CUMULEES (fonctionnement et investissement) s'élèvent à 4 148 983.97 € contre 3 276 722.38 € en 2022, soit une augmentation de plus de 26 % en un an.



Cette augmentation croissante s'explique par le versement de subventions relatives aux différents projets. Le syndicat attache une grande importance à candidater à divers appels à projets en fonction des opportunités et de façon générale à trouver des subventions qui diminuent le coût de revient des opérations.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement du syndicat ont évolué de manière significative à compter de 2020 avec la mise en place des travaux d'entretien régulier de cours d'eau sur le territoire.

Une réaffectation en investissement d'une partie de la programmation de travaux d'entretien régulier permet d'obtenir des subventions.

Environ 85% des dépenses de fonctionnement ont été identifiées comme relevant de la GEMAPI, via la comptabilité analytique mise en place au syndicat.

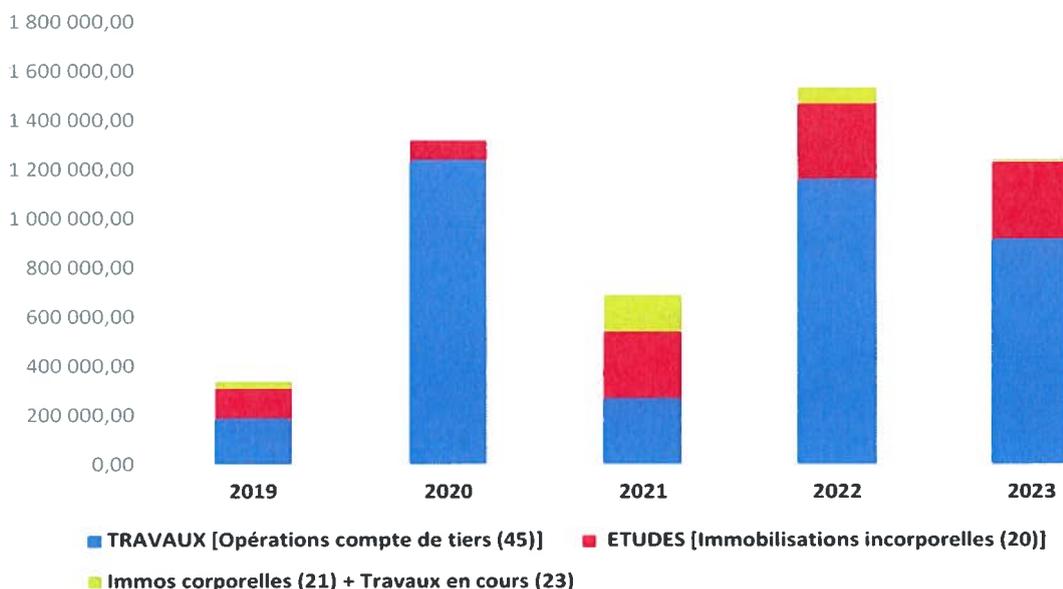
En 2023, les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- De 273K€ de dépenses sur Programmes (études, sensibilisation...) contre 256K€ en 2022.
- des charges de personnel pour 320 K€ en 2023 contre 307 k€ en 2022 avec un agent de plus depuis le 01/05/2023. **Déduction faite des subventions spécifiques attribuées aux postes, elles représentent 18.51% des dépenses réelles de fonctionnement.**
- des charges à caractère général hors programmes pour 43K€ contre 54k€ en 2022.
- de charges de gestion courante et charges diverses pour environ 27K€ ce qui restent sensiblement la même chose qu'en 2022.

En 2023 l'ensemble des charges structurelles (charges à caractère général, charges de personnel) n'aura représenté que 25% de l'ensemble des dépenses réelles du syndicat, déduction faite des aides mobilisées sur les postes, qui ont représenté 197 052 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2019



Les dépenses réelles d'investissement du syndicat du Tech ont totalisé 2 662 458.71 € contre 2 035 699.47€ en 2022 soit 30.78 % de plus.

Les dépenses relatives aux travaux de la Baillaury ont commencé en 2022 et auraient dû se terminer en 2023 mais la concomitance d'un chantier-réseaux initié par la commune de Banyuls sur Mer a retardé sa finalisation. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la trésorerie de la structure.

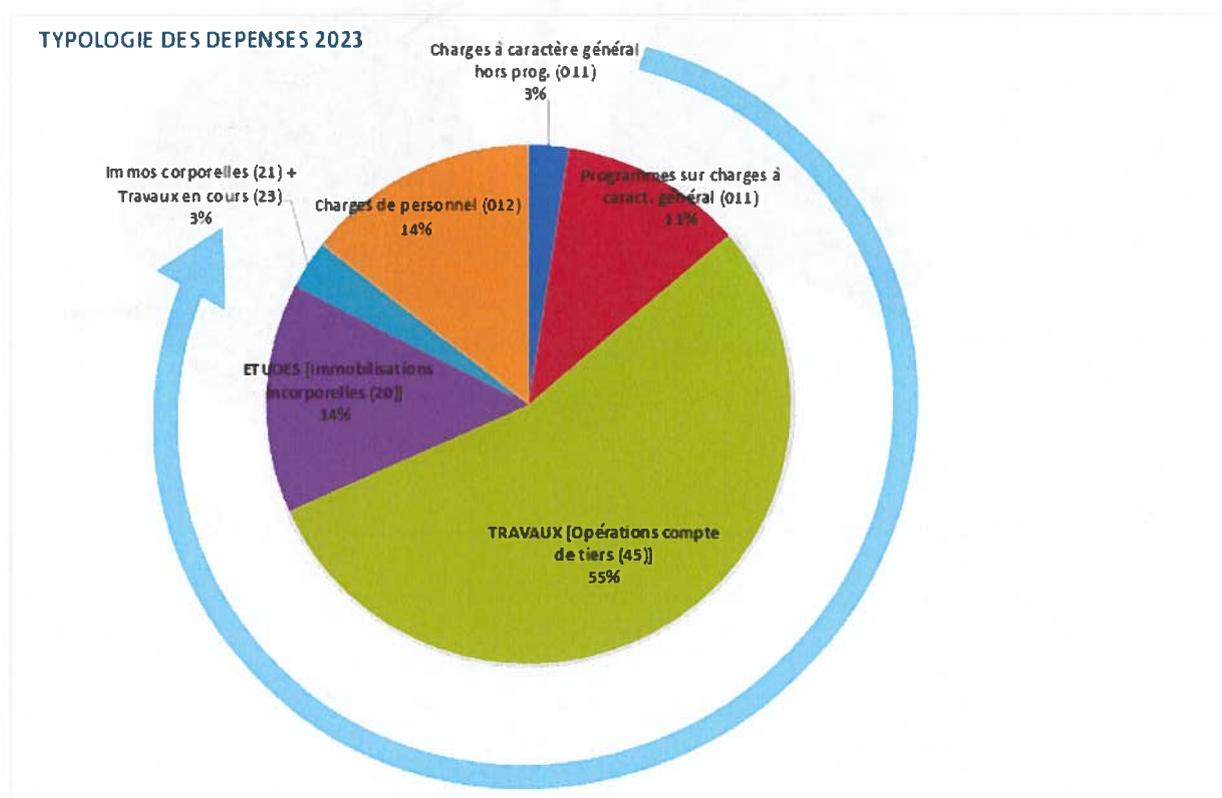
Les dépenses relatives aux travaux du Tanyari ont commencé en 2023 pour se terminer en 2024 sauf la partie génie-écologique pouvant déborder sur le 1^{er} trimestre 2025.

Les dépenses réelles d'investissement 2023 se décomposent comme suit :

- 921 k€ d'opérations pour compte de tiers : les travaux de restauration des cours d'eau (P15 et PER4), poursuite de l'opération BAILLAURY pour 444K€, finalisation des DICRIM et autres opérations (début OPI et études risquées RIUFERRER)
- 745 K€ pour les travaux du TANYARI
- 312k€ d'études dont près de 95% consacrées au risque d'inondation

71.33% contre 90% en 2022 de ces dépenses étaient rattachées à la part solidaire de la compétence GEMAPI. Comme annoncé au CA 2022, dans les années à venir, une augmentation significative des dépenses PI va concrétiser l'aboutissement des études menées en matière de prévention des inondations en réalisations de travaux.

Fonctionnement et investissement compris, les coûts directs des projets (études et travaux) totalisent environ 77 % des dépenses réelles du syndicat en 2023 (en intégrant le 204).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

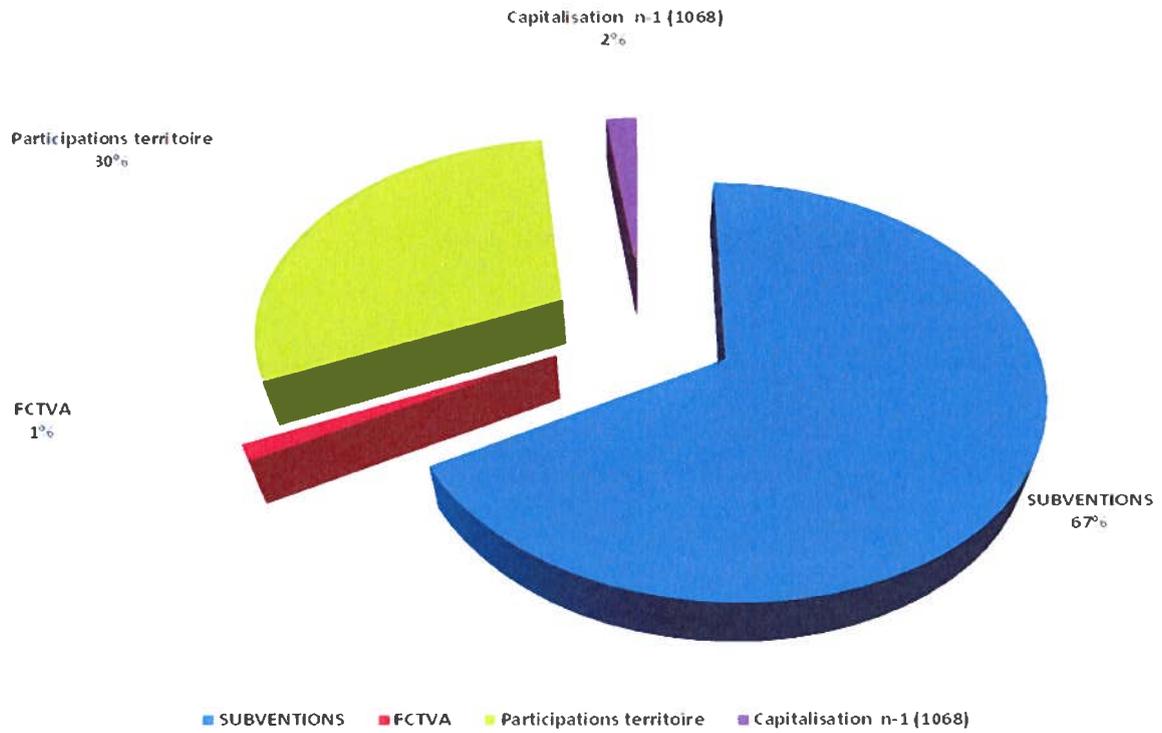
Les recettes de fonctionnement sont en 2023 constituées par la participation des EPCI-FP (1 082k€) pour l'ensemble des actions (fonctionnement et investissement, GEMAPI et Hors GEMAPI) et de subventions de nos partenaires financiers pour un montant d'environ 218k€ en 2023 (subv. relatives aux postes et aux programmes d'actions inscrits en fonctionnement).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les subventions perçues sur les programmes d'investissement (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région et Département) ont totalisé 1 414k€ en 2023. Il est à noter qu'elles fluctuent en fonction du programme d'actions et du rythme de réalisation des opérations. Le pourcentage de subventions perçues sur l'année ne correspond donc pas aux subventions mobilisées pour chacun des projets, et dont le taux s'établit généralement entre 50% et 80 %.

Il est à noter que le syndicat du Tech ne dispose pas de recettes liées à son activité (produits de services) ou de concours financiers directs de l'Etat.

STRUCTURE DES RECETTES CUMULÉES EN 2023



LA BALANCE GLOBALE 2023

BALANCE GENERALE 2023				
	Crédits inscrits (BP+DM)	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé + RAR
Dépenses	10 718 268,21 €	3 845 975,69 €	4 155 265,02 €	8 001 240,71 €
Recettes	10 718 268,21 €	4 148 983,97 €	3 196 669,13 €	7 345 653,10 €
Solde (R-D)	0,00 €	303 008,28 €	-958 595,89 €	-655 587,61 €
Investissement				
Dépenses	8 660 437,75 €	2 866 442,17 €	4 295 958,55 €	7 162 400,72 €
Recettes	8 240 864,67 €	2 690 549,25 €	3 265 291,82 €	5 955 841,07 €
Résultat exercice Investissement	0,00 €	-175 892,92 €	-1 030 666,73 €	-1 206 559,65 €
Excedent 2022	419 573,08 €	419 573,08 €		419 573,08 €
Résultat clôture Investissement		243 680,16 €	-1 030 666,73 €	-786 986,57 €
Fonctionnement				
Dépenses	2 057 830,46 €	979 533,52 €	0,00 €	979 533,52 €
Recettes	1 481 620,84 €	1 458 434,72 €	0,00 €	1 458 434,72 €
Excedent 2022	576 209,62 €	576 209,62 €		576 209,62 €
Résultat exercice Fonctionnement		478 901,20 €	0,00 €	478 901,20 €
Résultat clôture Fonctionnement		1 055 110,82 €		1 055 110,82 €
Résultat clôture cumulé		1 298 790,98 €	-1 030 666,73 €	268 124,25 €
Résultat de l'exercice		303 008,28 €		

	Fonctionnement	Investissement
REPORTS DE L'EXERCICE	1 055 110,82 €	-786 986,57 €
Excédent de l'année	268 124,25 €	

c/ Proposition d'affectation des résultats

Résultats 2023	
Résultat de fonctionnement	478 901.20
Résultat antérieur	576 209.62
Clôture fonctionnement	1 055 110.82
Résultat d'investissement	-175 892.92
Résultat antérieur	419 573.08
Clôture investissement	786 986.57
Résultat de clôture	1 298 790.98 €

Ces résultats sont concordants avec le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le Percepteur de Céret, Receveur du syndicat.

La comptabilité analytique propose une affectation du résultat par domaine de compétence, dans le respect des règles de solidarité adoptées par le territoire, avec un résultat de clôture de 34 658.66€ pour le Hors Gemapi, 703 298.83 € pour la compétence GEMAPI et 560 833.49 € pour le PI.

Le résultat net de clôture (résultat de clôture déduction faite du solde des restes à réaliser) 2023 est de 268 097.25 €.

Résultat de clôture	1 298 790.98 €
RAR Dépenses	4 295 958.55 €
RAR Recettes	3 265 291.82 €
Solde des restes à réaliser	- 1 030 666.73 €
Résultat net de clôture 2022	268 124.25 €

PROPOSITION D'AFFECTATION

L'affectation analytique du résultat, qui permet de garantir une juste répartition des soldes relatifs à chaque item, augmente le montant affecté au financement de l'investissement afin qu'un résultat excédentaire hors Gemapi ne serve pas à couvrir le besoin de financement des restes à réaliser GEMAPI, par exemple.

Résultats 2023	
A : Résultat de fonctionnement	478 901,20
B : Résultat antérieur	576 209,62
Clôture fonctionnement (A+B)	1 055 110,82
Résultat d'investissement	-175 892,92
Résultat antérieur	419 573,08
D : Clôture investissement Recette 001 (excédent)	243 680,16
E : Solde des restes à réaliser	-1 030 666,73
F : Besoin de financement (D-E) (solde résiduel toutes compétences confondues)	786 986,57
Affectations 2023	
Financement investissement (cpte 1068) A minima, couverture du besoin de financement F	811 373,21
Excédent d'inv. Reporté (Recette 001)	243 707,16
Report exploitation (Recette 002)	243 710,61

d/ Etat de la dette

En 2023, les deux emprunts, contractés en 2022, ont été débloqués pour un montant global de 800 000€ répartis sur deux projets ① Restauration écologique de la Baillaury à Banyuls sur Mer pour 300 000€ et ② Protection contre les inondations et Restauration du Tanyari à Palau del Vidre pour 500 000€.

Pour rappel, ces deux emprunts ont été contractés pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 2.65%.

Les travaux engagés se poursuivent au cours du premier trimestre 2024 avec une forte intensité de paiement à honorer jusqu'en avril 2024, en particulier sur le chantier du Tanyari.

Nous sommes subventionnés à hauteur de 80% sur ces opérations mais ces subventions nous seront versées qu'après le paiement total des factures.

De ce fait, nous avons voté par délibération n° 2023/13 en date du 04 avril 2023 le principe de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € pour assurer la transtion. Mais ce montant doit être révisé à la hausse du fait notamment des retards pris dans les chantiers de la Baillaury (la commune de Banyuls sur Mer ayant engagé un chantier de VRD qui a bloqué l'accès au chantier du syndicat pendant plusieurs semaines) qui ne nous permettront pas de percevoir le solde des subventions sur ce 1^{er} trimestre comme initialement prévu.

Sur ces 2 opérations il reste à payer en 2024, la somme de 2 700 000.00 €

4 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

Le projet de budget pour 2024 sera proposé dans la continuité des exercices précédents avec la poursuite de la montée en puissance de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Certaines opérations pluriannuelles seront achevées en 2024, notamment les études relatives à la restauration de la continuité écologique sur la Massane, à l'étude hydraulique sur le Riberette (Saint-André / Argelès sur Mer), à la stabilité des 4 barrages de la Baillaury, au diagnostic du risque d'inondation sur le secteur de la Martine Basse à Banyuls sur Mer. Les investigations sur les ouvrages de protection au niveau du bassin versant mais également les études de dangers sur Banyuls sur Mer et Cerbère ou encore les suites à l'étude hydraulique Massane réalisée en 2022 seront à l'ordre du jour de l'exercice 2024. Une augmentation significative des opérations en lien avec l'item 5° de la compétence GEMAPI (défense contre les inondations) est à noter. Celles-ci sont de plus en plus prégnantes techniquement, juridiquement et financièrement, compte tenu des enjeux pour le territoire et les impératifs réglementaires et responsabilités pour la structure qui en découlent.

Les grands travaux pour la renaturation de la Baillaury à Banyuls sur Mer seront finalisés courant mars 2024 suite à un retard lié au lancement par la commune d'un chantier sur les réseaux sur la principale voie d'accès au chantier. L'opération relative à la restauration du Tanyari à Palau del Vidre a été lancée en octobre 2023 et suit actuellement son cours. Les importants terrassements liés aux travaux et la recharge du Tech avec les déblais excédentaires doit se terminer au printemps 2024 et les plantations pour la renaturation écologique seront lancées dès octobre 2024. Sur ce dernier projet, le montant prévisionnel a du être révisé pour intégrer l'évolution des coûts en matière de travaux depuis l'évaluation initiale qui date maintenant de 2019 et de nouveaux partenariats ont été mobilisés pour maintenir l'équilibre financier de l'opération qui a déjà nécessité la contractualisation d'un emprunt de 500 000€ en 2022.

Les travaux de gestion sédimentaire seront poursuivis, de même que la programmation d'entretien régulier des cours d'eau avec des montants prévisionnels de 222 600€ en fonctionnement et près de 460 000€ en investissement ce qui perpétue les engagements de la structure pris en 2019.

Sur le Riu Ferrer aval, une phase de maîtrise d'œuvre complète a été lancée en vue des travaux de réfection des ouvrages dégradés car leur état ne permet pas une simple reprise et nécessite de revoir la totalité de l'aménagement du chenal. En parallèle, et en fonction de la satisfaction de pré-requis indispensables (traitement des désordres des versants et foncier notamment), une opération de maîtrise d'œuvre pourrait également être initiée dans le cadre des travaux hydrauliques nécessaires à la sécurisation des personnes et des biens sur le hameau de Las Illas à Maureillas.

Le fil rouge sur les acquisitions de connaissances nécessaires à la l'identification d'éventuels systèmes d'endiguement et leur régularisation juridique et administrative sera poursuivi. Des travaux de confortement de certains ouvrages de protection sur la Baillaury et la Massane seront également engagés, d'où une enveloppe d'urgence de 230 000€ qui sera proposée pour inscription au budget 2024.

Le programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations sera prorogé d'un an pour finaliser certaines opérations liées notamment aux possibilités d'instrumentation en matière de prévision des crues (dont système de surveillance/alerte à Cerbère), la réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable, l'analyse des risques et propositions d'aménagement sur le secteur de la Galère à Collioure ou encore la pose de repères de crues...

Les premiers jalons du futur PAPI seront également posés avec le lancement de l'étude préalable à la détermination des opérations de travaux à prévoir, la rédaction de la candidature assortie d'une évaluation environnementale et d'une note d'urbanisme. Dépôt prévu mi 2025.

Enfin, de nouvelles opérations seront proposées telles que:

- l'étude sur les possibilités de renaturation du Mondony dans la traversée d'Amelie les Bains,
- la réfection d'un passage à gué sur la commune de Prats de Mollo au titre de la restauration de la continuité écologique,
- une seconde phase d'instrumentation des canaux du territoire pour améliorer la connaissance des prélèvements,
- une étude des flux admissibles (qualité des eaux),
- un diagnostic du canal écreteur de la Riberette à Argelès sur Mer,
- la requalification de la passe à poissons du seuil du moulin à Le Boulou,
- ou encore un première phase de travaux pour la restauration multiusage (stockage, zone humide, zone d'expansion des crues, recharge des nappes, biodiversité...) d'une ancienne gravière située au lieu-dit des Baixos à Villelongue dels Monts.

A préciser sur cette dernière opération qu'elle s'inscrit pleinement dans les réponses à trouver pour faire face aux sécheresse et dans le cadre de la nécessaire adaptation au changement climatique. L'opportunité que le syndicat porte l'animation du site NATURA 2000 sur le Tech pourra également être débattue en 2024.

En 2024, le projet EAUrizon 2070 sera également poursuivi avec la réalisation d'un diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux effets des changements climatiques et la proposition de solutions d'adaptation - sobriété, changement de pratiques dans les usages et nouvelles ressources- qui alimenteront le futur PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'Eau).

Enfin, le plan de charge de la structure a considérablement augmenté depuis 2018 et la prise de compétence GEMAPI. Cette montée en puissance devait s'accompagner du recrutement de deux agents supplémentaires (un technicien rivières et un chargé de missions dédié aux ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations) mais il n'a pas été possible de recruter malgré plusieurs annonces publiées. La mise en adéquation des moyens humains et leur stabilisation demeure pour 2024 un enjeu important afin de garantir la meilleure mise en œuvre possible des projets portés par la structure et la satisfaction des besoins du territoire.

Pour terminer, la réflexion/recherche engagée quant à l'acquisition de locaux pour un accueil optimisé de la structure sera également poursuivie attendu du manque de fonctionnalité de ses bureaux actuels et leur difficile accessibilité au centre ville de Céret.

a/ Les engagement pluriannuels d'investissement

ETAT DES AP/CP BP 2024						
Année - N° Opération	Objet	Autorisation de Programme	Mandatement antérieur	Crédits de paiement		
		Montant	Montant	2024	2025	ultérieurs
2019-OP39	TRAVAUX DE RESTAURATION/PRÉVENTION INONDATIONS TANYARI	3 799 754,60 €	1 006 910,36 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	2 792 844,24 € 2 339 844,24 € 453 000,00 €	- €	- €
2019-OP42	ETUDE INVENTAIRE DES OUVRAGES PI	217 939,83 €	78 394,80 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	139 545,03 € 94 545,03 € 45 000,00 €	- €	- €
2020-OP47	REQUALIFICATION DE LA PASSE A POISSONS	400 000,00 €	- € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	200 000,00 € - € 200 000,00 €	200 000,00 €	- €
2021-OP48	TRAVAUX BAILLAURY BANYULS	1 217 000,00 €	805 390,65 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	300 000,00 € 300 000,00 € - €	111 609,35 €	- €
2020-OP50	PAPI ETUDE RISQUE COLLIOURE	36 000,00 €	1 815,00 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	34 185,00 € 34 185,00 € - €	- €	- €
2022-OP59	PAPI ETUDE INSTRUMENTAT* PREV. CRUE	56 000,00 €	- € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	56 000,00 € 56 000,00 € - €	- €	- €
2022-OP60	PAPI ETUDE REDUCTION VULNERABILITE BAZIZ	116 000,00 €	- € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	116 000,00 € 116 000,00 € - €	- €	- €
2022-OP61	PAPI RISQUE RIUFERRER	118 500,00 €	824,17 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	117 675,83 € 117 675,83 € - €	- €	- €
2023-OP64	RISQUES LAS ILLAS	106 600,00 €	- € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	106 600,00 € 75 000,00 € 31 600,00 €	- €	- €
TOTAL RECAPITULATION MONTANT DES AP/CP		6 067 794,43 €	1 893 334,98 € dont RAR dont inscr. Au BP 2024	3 862 850,10 € 3 133 250,10 € 729 600,00 €	311 609,35 €	0,00 €

b/ Les opérations pour 2024**Tableau de synthèse**

OPERATIONS ETUDES A FINALISER	ETAT	MONTANT GLOBAL €TTC	RAR	INSCRIPTIONS 2024
ETUDE CONTINUITE MASSANE OP 43		78 733,00	8 434,09	0,00
ETUDE DIGUES CLASSEES CCV OP 42		107 880,00	29 545,03	0,00
ETUDE RISQUE HYDRAULIQUE RIBERETTE ET AFFLUENT OP 51		188 000,00	54 531,00	0,00
ETUDE STABILITE 4 BARRAGES BAILLAURY		109 600,00	3 504,00	10 000,00

OPERATIONS EN COURS (ETUDES ET TRAVAUX)	ETAT	MONTANT GLOBAL €TTC	RAR	INSCRIPTIONS 2024
SENSIBILISATION SCOLAIRES risques (FCT)		35 005,00	22 000,00	0,00
PLAN DE COMMUNICATION (FCT)		41 000,00	30 128,00	0,00
PLAN DE COMMUNICATION URGENCE SECHERESSE		105 000,00	37 654,00	0,00
OPERATION COMPTEURS SONDE DRONE		116 000,00	116 000,00	(Nouveau!) 100 000,00
ETUDE RISQUE MARTINE BASSE BANYULS SUR MER + DIAG		53 000,00	17 575,06	(Nouveau!) 15 000,00
TRAVAUX RESTAURATION BAILLAURY (BANYULS SUR MER) 454148		1 217 000,00	300 000,00	0,00
TRAVAUX RESTAURATION TANYARI (PALAU DEL VIDRE) OP 39		3 813 065,00	2 339 844,24	(Nouveau!) 453 000,00
ETUDE MOE RISQUES RIUFERRER		118 500,00	117 675,83	0,00
TRAVAUX OUVRAGES HYDRAULIQUES / SYSTEMES D'ENDIGUEMENT		130 000,00	126 370,00	(Nouveau!) 100 000,00

OPERATIONS GROUPEMENTS DE COMMANDES	ETAT	MONTANT GLOBAL €TTC	RAR	INSCRIPTIONS 2024
EAURIZON 2070		15 000,00	0,00	(Nouveau!) 15 000,00

OPERATIONS A VENIR	ETAT	MONTANT GLOBAL €TTC	RAR	INSCRIPTIONS 2024
SENSIBILISATION SCOLAIRES gest quantitative (FCT)		50 000,00	0,00	(Nouveau!) 10 000,00
TRAVAUX ENTRETIEN REGULIER COURS D'EAU PER 2024 (FCT)		222 600,00	0,00	(Nouveau!) 222 600,00
SYSTÈME DE SURVEILLANCE/ALERTE CERBERE		45 000,00	45 000,00	0,00
EDD BOIS FLEURI		65 000,00	65 000,00	EN ATTENTE : ddtm66
RISQUES LAS ILLAS		75 000,00	75 000,00	31 600,00
AMO ACCORD CADRE PLURIANNUEL MULTIATTRIBUTAIRE		14 000,00	0,00	14 000,00
ETUDE REDUCTION VULNERABILITE BATI EN ZI 2		116 000,00	116 000,00	0,00
AMO INSTRUMENTATION PREVISION DES CRUES		56 000,00	56 000,00	0,00
ETUDE RISQUES COLLIOURE OP 50		36 000,00	34 185,00	0,00
ETUDE FLUX ADMISSIBLES		60 000,00	0,00	(Nouveau!) 60 000,00
ETUDE INTERFLUVE		65 000,00	0,00	(Nouveau!) 65 000,00
ETUDES PAPI II		130 000,00	0,00	(Nouveau!) 130 000,00
TRAVAUX REQUALIFICATION PASSE A POISSONS (LE BOULOU) TRANCHE 1		400 000,00	0,00	(Nouveau!) 200 000,00
TRAVAUX RESTAURATION ENTRETIEN COURS D'EAU PER 2024 (INV)		219 400,00	0,00	(Nouveau!) 219 400,00
TRAVAUX GESTION SEDIMENTAIRE P16		234 000,00	0,00	(Nouveau!) 234 000,00

ANALYSE JURIDIQUE FONCIER SE BSM		45 000,00	0,00	Nouveau	45 000,00
ETUDE RENATURATION MONDONY		100 000,00	0,00	Nouveau	100 000,00
ETUDE IMPACT BARRAGE SOREDE		50 000,00	0,00	Nouveau	50 000,00
ETUDE PLANS D'EAU		50 000,00	0,00	Nouveau	50 000,00
REPERES DE CRUES		50 000,00	0,00	Nouveau	50 000,00
MOE 4 BARRAGES BAILLAURY		85 000,00	0,00	Nouveau	85 000,00
TRAVAUX ZH VILLELONGUE		80 000,00	0,00	Nouveau	80 000,00
RESTAURATION CONTINUITE PAG PRATS DE MOLLO		170 000,00	0,00	Nouveau	170 000,00
ETUDE DIAGNOSTIC CANAL ECRETEUR RIBERETTE		60 000,00	0,00	Nouveau	60 000,00

Soit un total d'opérations sous maîtrise d'ouvrage syndicale à finaliser ou à engager pour 2024 de l'ordre de 6.1 M€ TTC.

Descriptif synthétique des nouvelles opérations à inscrire au BP 2024:

Opération compteurs - phase 2 :

En 2023, par décision modificative, une opération d'acquisitions de compteurs pour les canaux du territoire avait été inscrite au budget de la structure. Visant à améliorer la connaissance des prélèvements pour mieux gérer les étiages notamment, il sera proposé une phase 2 à cette opération dans le cadre du BP2024 - montant prévisionnel 100 000€ TTC

Etude risque Martine Basse et diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti*

En 2023, une étude diagnostic du risque d'inondation et propositions d'actions de protection sur le secteur de la Martine Basse à Banyuls sur Mer a été réalisée. Techniquement, cette réalisation a conduit à différentes propositions dont un scénario de réduction de la vulnérabilité du bâti. Compte tenu de restes à réaliser sur cette opération (17 575.06€) et pour rentrer rapidement dans une phase active de protection, il sera proposé au BP2024 d'ajouter une enveloppe de 15 000€ TTC pour le lancement de diagnostics chez les riverains concernés.

Travaux de restauration du Tanyari à Palu del Vidre*

Suite de l'opération initiée en 2023 pour des travaux mixtes de protection contre les inondations et restauration écologique d'un cours d'eau dégradé. Une inscription de 453 000€ sera proposée au budget 2024 pour solder les réalisations.

Travaux ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement*

Suites aux études relatives à l'identification de potentiels systèmes d'endiguement (Massane et Baillaury), la nécessité d'investigations géotechniques et la réalisation de petits travaux (reprise de joints, colmatage de fissures...) s'est fait jour. Afin de répondre à ces deux enjeux, une enveloppe complémentaire de 100 000€ sera ajoutée aux restes à réaliser pour permettre ces réalisations.

EAUrizon 2070

Le projet lancé en 2023 avec les 4 autres structures de bassin du département, qui a fait l'objet de présentations en comité syndical, a pour objectif de réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique et à la baisse des ressources en eau et de proposer une stratégie prospective d'adaptation (sobriété, adaptation des usages et pratiques, recherche de nouvelles ressources...). Cette réalisation est portée administrativement par le Syndicat de l'Agly. Il sera donc proposé au budget 2024 l'inscription de la part d'autofinancement revenant à notre structure soit 15 000€.



Sensibilisation des scolaires à la gestion quantitative de nos ressources

A l'instar de ce que fait la syndicat depuis 2 ans en matière de prévention des inondations, il sera proposé au BP2024 d'inscrire une ligne de crédits pour le lancement d'une opération pluriannuelle de sensibilisation des scolaires à la gestion quantitative de nos ressources - montant prévisionnel 10 000€ pour cette première année, le montant sur trois ans étant évalué à 50 000€.

Travaux d'entretien des cours d'eau 2024*

Instaurée en 2019, cette programmation, en complément des travaux de restauration, permet de mobiliser une enveloppe dédiée à l'entretien régulier des traversées urbaines et secteurs à enjeux par des interventions à courte rotation. En 2024, il sera proposé au budget des inscriptions de 222 600€ en fonctionnement et 219 400€ en investissement. Les travaux prévus sont les suivants :

Secteur Albères Côte Vermeille Illiberis						
Cours d'eau	communes	limites aval	limites amont	linéaires (m)	Coût (€HT)	fréquence d'entretien
Le Tanyari	Palau del Vidre	confluence tech	Passage à Gué des Gourgues	600,00	13 000,00	4 à 10 ans *
La Massane et le correc d'en Benet	Argelès sur mer	confluence Abat	RD 914	5 484,00	15 000,00	4 à 10 ans *
L'Agulla d'en Saleres	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Mas Agafasopes	3 959,00	12 000,00	4 à 10 ans *
Le Riberal	St génis des fontaines	confluence la vilelongue	pont traverse de vilelongue	2 170,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Le Mioussa	Saint André et Sorède	confluence avec la Ribèrette	La Coscolleda	1 940,00	7 000,00	4 à 10 ans *
La Ribèrette	Saint André	pont RD618	Château Fontès D11	1 800,00	11 000,00	4 à 10 ans *
La Noguéra	Argelès sur mer et Saint André	Gué chem Pas de farbe blanc	Château de Taxo	2 000,00	8 000,00	4 à 10 ans *
L'Agulla Capdal	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Confluence avec les Conques	1 000,00	5 000,00	4 à 10 ans *
L'Abat	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Camping les Mimosas	1 860,00	6 000,00	4 à 10 ans *
Ruisseau du Mas Periol	Argelès sur mer	Le port	RD 914	1 351,00	4 000,00	4 à 10 ans *
Le Vall Maria	Argelès sur mer	La Mer	RD 914	2 200,00	9 000,00	4 à 10 ans *
Le Doui	Collioure	cuvelage béton	RD 914	2 230,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Coma Xeric	Collioure	cuvelage béton	amont urbanisation	980,00	4 000,00	4 à 10 ans *
Val Pinta	Port Vendres	tunel	amont piste DFCI	1 050,00	4 000,00	4 à 10 ans *
La Baillaury	Banyuls sur mer	confluence Vinyès	Mas Vallaura	1 800,00	10 000,00	4 à 10 ans *
Le Cosprons	port vendres	Pont SNCF	Ruines La Baneta	2 500,00	8 000,00	4 à 10 ans *
La Ribèrette	Sorède	rue du passage à gué	pont Av de la vallée Heureuse	4 000,00	13 000,00	4 à 10 ans *
Le Vilelongue	Vilelongue dels Monts	STEP	Mas d'en Pépet	2 500,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Totaux				38 824,00	163 000,00	
Secteur Aspres Vallespir						
La Basse	Brouilla	confluence avec le Tech	passage à gué Ludovic Massé	1 780,00	8 000,00	4 à 10 ans *
La Valmanya	Le Boulou	gué aval ancienne RN9	gué Mas d'en Noel	3 300,00	14 000,00	4 à 10 ans *
Les Tins	Céret	confluence avec le Tech	RD13f	1 850,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Les Fontanilles	Maureillas las Illas	confluence Maureillas	amont Mas Quinta	1 000,00	6 000,00	4 à 10 ans *
Le Maureillas	Maureillas las Illas	confluence Rome	Pont RD 618	1 900,00	7 000,00	4 à 10 ans *
Le Tech	Céret	ancien passage à gué	station de pompage	700,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Ruisseau de Calça roig	Maureillas las Illas	pont camping le Congo	Aval mas Calça roig	2 350,00	10 000,00	4 à 10 ans *
Nogarède (mas d'en Clic)	Céret	Amont pont	Aval Pont	250,00	3 000,00	4 à 10 ans *
Canavera	Tresserre et Le Boulou	Amont pont déviation	aval RD900	900,00	6 000,00	4 à 10 ans *
Totaux				14 030,00	70 000,00	
Secteur Haut Vallespir						
Le Tech	Amélie les bains Palakda	Prise d'eau canal	Pont Casino	450,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Le Riuferrer	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	amont passerelle camping	620,00	8 000,00	4 à 10 ans *
correc de la Barde	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	dernière maison	332,00	3 000,00	4 à 10 ans *
Ravin del Calciner	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	maison de retraite	874,00	3 000,00	4 à 10 ans *
Correc de la serra	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	amont Can tuja	411,00	4 000,00	4 à 10 ans *
Le Lamanère	Lamanère	vieux Pont	lieu dit Terre Roig	763,00	5 000,00	4 à 10 ans *
Le Bonabosc	Arles sur Tech	confluence avec le Tech	Mas Bonabosc	940,00	6 000,00	4 à 10 ans *
Le Tech	Le Tech	STEP	microcentrale	760,00	8 000,00	4 à 10 ans *
Le Tech	Prats de Mollo La Preste	pont camping St Martin	Maison de retraite	2 280,00	7 000,00	4 à 10 ans *
La Coumelade	Le Tech	Gué Mas Casa d'Arunt	pont RD Bénat	2 225,00	10 000,00	4 à 10 ans *
Le Gargamos	Arles sur Tech	amont pont route communale	aval pont route communale	700,00	6 000,00	4 à 10 ans *
La Fou (de Manyagues)	Le Tech et Montferrer	Mas Nadal	amont RD44	1 800,00	10 000,00	4 à 10 ans *
Le Castell (can pelat)	serralongue	aval can pelat	amont can Pelat	800,00	4 000,00	4 à 10 ans *
La Figuera	Prats de Mollo La Preste	aval RD 74	amont RD74	760,00	5 000,00	4 à 10 ans *
L'Agrefull	Prats de Mollo La Preste	confluence avec le Tech	amont RD 115a	700,00	5 000,00	4 à 10 ans *
Le Canidell	Prats de Mollo La Preste	confluence avec le Tech	amont RD 115	1 800,00	14 000,00	4 à 10 ans *
Totaux				16 216,00	106 000,00	
149 000 €	lot 3 travaux manuels à faible technicité réservés à l'insertion			linéaires (m)	Coût (€HT)	
124 000 €	lot 2 travaux majoritairement manuels à forte technicité réservés aux entreprises spécialisées			TOTAL Général	69 069,00	329 000,00
56 000 €	lot 1 travaux majoritairement mécanisés réservés aux entreprises spécialisées				Coût (€TTC)	365 000,00
Total 43 chantiers				* Travaux éligibles HT aide AERMC = 168 000,00		

Une enveloppe pour imprévus et pour la maîtrise d'œuvre est incluse au budget global.

Etude des flux admissibles

Tous les cours d'eau sont assujettis à des rejets plus ou moins polluants dont les principaux relèvent de l'assainissement et des pratiques agricoles. Afin de déterminer ce que le milieu récepteur peut accepter comme apports, une étude des flux admissibles sera proposée au BP2024 pour un montant de 60 000€. Cette réalisation est importante pour mieux évaluer les actions nécessaires en faveur de la préservation de la qualité des eaux.

Etude interfluve Tech-Réart*

Il existe entre les bassins versants du Tech et du Réart une zone dite d'interfluve sur laquelle il convient de déterminer les enjeux notamment en matière de prévention des inondations et les acteurs qui sont ou seront amenés à exercer leurs compétences sur ce territoire. Afin d'établir un diagnostic des besoins, des intervenants et clarifier le rôle à jouer par chacun, il sera proposé au BP2024 une enveloppe d'étude de 65 000€.

Etudes PAPI II*

Pour faire suite au programme d'études préalables (PEP) et en vue de la candidature du syndicat à un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI II), une prestation externalisée est nécessaire pour conduire le bilan des actions du PEP, identifier et caractériser les besoins de travaux consécutifs aux études préalables et monter le dossier de candidature à une nouvelle labellisation. Cette réalisation est évaluée à 90 000€ et comporte deux annexes impératives à savoir une évaluation environnementale (25 000€) et une note d'urbanisme (15 000€) soit un total de 130 000€.

Requalification de la passe à poissons - Le Boulou*

Dysfonctionnelle depuis plusieurs années suite à une crue, la passe à poissons du seuil du moulin sur la commune de Le Boulou doit être reprise. La commune a souhaité confier ce dossier au syndicat au titre de la restauration de la continuité écologique. Le montant global de l'opération, maîtrise d'œuvre incluse, est évalué à 400 000€ dont une première tranche de 200 000€ sera proposée à l'inscription pour le BP2024.

Travaux de gestion sédimentaire 2024*

Programmation annuelle - montant prévisionnel 234 000€
Cumulée aux opérations d'entretien, cette programmation porte à près de 460 000€ le montant engagé par le syndicat dans la gestion des cours d'eau pour l'année 2024. Sera également proposée au budget 2024, une enveloppe de 14 000€ pour renouveler le marché pluriannuel correspondant (accord cadre multiattributaire à bons de commande).

Système d'endiguement - analyse juridique du foncier (Banyuls sur Mer)*

Un système d'endiguement a été identifié sur la Baillaury et le Val Pompo à Banyuls sur Mer. Afin de déposer le dossier de demande de reconnaissance correspondant, il convient de statuer sur les dispositifs relatifs à la maîtrise foncière des ouvrages constitutifs. Pour cette expertise juridique indispensable et complexe, il sera proposé une inscription de 45 000€ au BP2024.

Etude renaturation du Mondony (commune d'Amélie les Bains)*

Le Mondony, affluent du Tech, est un cours d'eau très artificialisé (cuvelage béton) dans la traversée d'Amélie les Bains. Afin d'évaluer l'opportunité d'une renaturation écologique de ce cours d'eau avant sa confluence avec le Tech, il sera proposé l'inscription d'une étude dont le montant est évalué à 100 000€.

Etude d'impact des travaux réalisés sur la barrage de la rasclose à Sorède*

Demandée post-travaux de confortement par les services de l'Etat, une étude des impacts des travaux réalisés sur le barrage sera inscrite au BP2024 pour un montant prévisionnel de 50 000€. La présente action aura donc pour objectif la réalisation d'une étude hydraulique permettant d'apprécier les impacts des travaux réalisés et l'absence d'aggravation des risques pour les personnes et les biens.

Etude plans d'eau (Saint Jean Pla de Corts, Villelongue dels Monts, Palau del Vidre)

Il existe sur le territoire Tech-Albères trois pans d'eau dont le fonctionnement hydraulique reste méconnu. Afin de mieux appréhender les modes d'alimentation, les liens et flux avec le Tech ou sa nappe d'accompagnement et les pertes hydrauliques notamment liée à l'évaporation, il sera proposé l'inscription au budget 2024 d'une étude d'acquisition de connaissance sur le sujet pour un montant prévisionnel de 50 000€.

Maîtrise d'œuvre 4 barrages de la Baillaury à Banyuls sur Mer*

Suite à l'étude de stabilité de ces ouvrages, et afin d'envisager les travaux préconisés, une mission de maîtrise d'œuvre complète sera proposée au BP2024 pour un montant prévisionnel de 85 000. Cette réalisation reste assujettie à la reconnaissance de ces barrages en tant qu'ouvrages relevant de la GEMAPI (travail en cours avec la DDTM66 et la commune).

Travaux zone humide Baixos à Villelongue dels Monts*

Identifiée comme telle par l'étude stratégique des zones humides menée en 2019, le secteur de l'ancienne gravière des Baixos pourrait bénéficier de travaux de restauration multiusages (stockage, zone humide, zone d'expansion des crues, recharge des nappes, biodiversité...) Une enveloppe de 80 000€ sera proposée au BP2024 afin d'initier une première phase de réalisations. Un plan de gestion pourrait également être lancé pour la zone humide identifiée sur Montesquieu des Albères.

Travaux restauration de la continuité écologique sur le passage à gué de la microcentrale sur Prats de Mollo*

Évaluée à 170 000€, cette opération de restauration de la continuité écologique permettra de désenclaver un linéaire de plus de 10 kilomètres de cours d'eau sur le Tech. En corollaire, elle améliorera également la desserte de la microcentrale.

Etude diagnostic du canal écreteur de la Riberette à Argelès sur Mer*

Faisant suite à l'étude hydraulique sur la Riberette, et dans un premier temps, l'objectif de la présente opération sera de mener un diagnostic complet de l'état de cet ouvrage. Dans un second temps, il conviendra de proposer plusieurs alternatives de travaux de remise en état du canal afin qu'il puisse continuer à assurer son rôle d'écrêtement des crues de la Riberette de manière pérenne. Une optimisation de son rôle pourra également être étudiée. Le montant de cette réalisation est évalué à 60 000€.

NB : Toutes les opérations marquées d'une * sont des contributions directes à la mise en application de la compétence GEMAPI.

Les actions connexes en 2024

En 2024,

- Le syndicat poursuivra la mise en œuvre du SAGE en intensifiant le rôle de la CLE;
Pour mémoire, ce document approuvé par arrêté préfectoral en date du 29/12/2017 est opposable aux tiers, aux administrations et aux collectivités. Il cadre la gestion de l'eau sur le territoire et devra être pris en compte dans tous les projets. Opérationnellement, une série de mesures sont déployées dans le cadre des programmations syndicales (études et travaux).
- Le syndicat poursuivra l'animation et la mise en œuvre du programme d'étude préalable au PAPI approuvé en août 2021 (2.1M€ sur 3 ans);
- Dans le cadre de l'animation PGRE prolongé jusqu'en 2024 et en complément du partage de la ressource, le SMIGATA poursuivra l'accompagnement des préleveurs du territoire dans leurs opérations d'optimisation des prélèvements et accompagnera les usagers au sens large dans leurs projets d'économies d'eau...
- La structure poursuivra enfin son accompagnement aux ASA/ASCO du territoire (à la demande).

c/ Les participations prévisionnelles des EPCI pour 2024

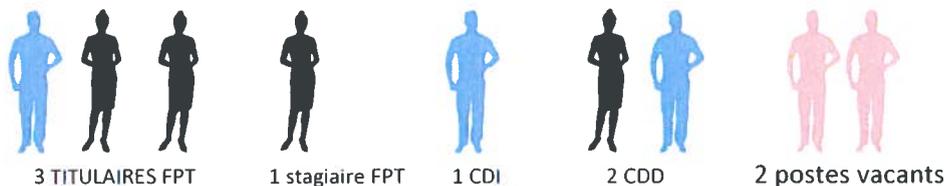
Les participations 2024 ont été calculées sur la base d'un prévisionnel reprenant les éléments de programmation explicités ci-avant et en application des clés de répartition inscrites aux statuts de la structure (Cf. page 6-7).

Il est proposé de définir les contributions 2024 comme suit:

	Participation 2024	GEMAPI	HORS GEMAPI	PARTICIPATION 2023	Ecart 2024 ET 2023	
CC du VALLESPIR	164 389,82 €	144 253,02 €	20 136,80 €	164 437,79 €	-47,97 €	-0,03%
CC des Aspres	25 306,64 €	20 078,62 €	5 228,02 €	19 864,98 €	5 441,66 €	27,39%
CC du Haut Vallespir	117 875,89 €	104 819,10 €	13 056,79 €	116 121,79 €	1 754,10 €	1,51%
CC Alberes Côte Vermeille	792 599,19 €	727 514,16 €	65 085,03 €	781 983,37 €	10 615,82 €	1,36%
total de vérification	1 100 171,54 €	996 664,90 €	103 506,64 €	1 082 407,93 €	17 763,61 €	1,64%

d/ Les effectifs

Au 31/12/2023, l'effectif de la structure s'établit à 8 agents (Cf descriptif équipe technique p 11)



En 2023, malgré les efforts de recrutements et les multiples appels à candidatures, deux postes techniques sont restés vacants (chargé de missions dédié aux ouvrages de protection contre les inondations et un agent aux fonctions de technicien rivières). Cette situation pénalise le bon fonctionnement de la structure avec un plan de charge conséquent devant être assumé par les agents en fonction.

En 2024, il sera alors indispensable d'évaluer objectivement les besoins générés par la montée en puissance des opérations portées par la structure, les difficultés de recrutement malgré un plan de charge en croissante augmentation et les éventuelles opportunités à saisir (Natura 2000)...

Concernant les frais de personnel en 2023 :

NOM SALARIÉ	FONCTION AGENT	STATUT AGENT	DATE RECRUTEMENT	TEMPS DE TRAVAIL	COUT CHARGE AGENT ANNUEL CHARGÉ	subv 2023 notifiée (poste+fact)	Subvention	% salaire brut chargé	Reste salaire chargé 2023 pour SMIGATA	Ancienneté en 2023	NET AGENT au 31/12/2023
ISABELLE FARRÉS	Directeur	Ingénieur Principal 5ème E IB837/M685 (25/11/2022)	15/04/1998	35H	75 026,62		mission gestion concertée			25	3 669,68
JULIEN LE GUERN	Chargé de mission SAGE	Contractuel CDI éq Ingénieur 4ème E IB565/M78 (01/09/2021)	01/07/2013	35H	44 516,38	155 693,00	mission gestion quantitative + SAGE	80,88%	36 805,89	10	2 180,43
BETTY COMTE	Chargée de mission GQC	Contractuel CDD éq Ingénieur 1er E IB444/M390 01/05/2023	01/05/2023	35H	24 670,08		mission gestion quantitative			0	1 761,91
DAVID THOMAS	Technicien rivières	Technicien Principal de 1ère Classe 6ème E IB573/M64	01/07/2022	35H	48 285,81		Mission milieux +PPGV			2	2 294,06
NICOLAS DELAMON	Chargé de Missions RISQUES/PAPI	Contractuel CDD éq Ingénieur 2E IB484/M119	01/04/2019	35H	41 274,52	33 019,62	Brut chargé x80%	80,00%	8 254,90	5	1 997,71
CATHY SZAJEK	Responsable Finances et RH	Adjoint Administratif 2cl 7E IB416/M72 (16/02/2023)	16/08/2022	35H	43 024,01	10 325,77	Brut chargé x30% x80%	24,00%	32 698,24	1	2 154,98
EMMA PFISTER	Assistance administrative et comptable	Adjoint administratif stagiaire 7E IB381/M67 (01/09/2023)	01/09/2022	35H	30 452,13				30 452,13	1	1 435,90
					307 249,55	199 038,39	TOTAL 2023		108 211,16 €		

5 - BILAN SYNTHÉTIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024

ÉTUDES 2023

- Poursuite des études sur les digues classées du territoire Tech-Albères (Collioure, Argelès sur Mer, Saint Jean Pla de Corts et Maureillas)
 - Poursuite des études sur la restauration de la continuité écologique sur la Massane à Argelès sur Mer
 - Finalisation de l'opération groupée pour les DICRIM (Document d'Information communale sur les risques majeurs)
 - Finalisation des études hydrauliques sur la Massane et la Riberette
 - Finalisation de l'étude géotechnique de stabilité sur les 4 barrages de la Baillaury à Banyuls sur Mer
 - Finalisation de l'étude hydraulique du secteur de la Martine Basse à Banyuls sur Mer
 - Finalisation de l'étude des crues historiques du territoire Tech-Albères
 - Réalisation du plan de communication d'urgence sécheresse et lancement de celui plus général sur la gestion quantitative
- ou encore le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages du Riuferrer à Arles sur Tech...

L'année 2023 a également permis le lancement du projet **EAUrizon 2070**, étude de prospective de la ressource en eau au regard du changement climatique à échéance 2070, qui sera porté conjointement par les Syndicats Mixtes de l'Agly, de la Têt, du Réart, du Tech et la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne. Cette réalisation très importante pour caler au mieux la suite de nos programmations opérationnelles sera également la base du futur projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE).

La sensibilisation des scolaires aux risques d'inondations et crues torrentielles a également été poursuivie pour la deuxième année consécutive avec une dizaine de classes du territoire.

TRAVAUX 2023

- Réalisation de la phase 2 des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls sur Mer (montant global opération = 1 217 000€ TTC)



Création d'un lit emboîté fonctionnel

Installation du cheminement

- Lancement des travaux de restauration physique et écologique du Tanyari à Palau del Vidre - marché de travaux notifié en septembre 2023 pour 3M€- entreprise TDA





- Restauration et entretien des cours d'eau

PER4 ET P15	Bons de commande	Coût € TTC	Linéaire (Km de cours d'eau)	Surface (Ha)	Déchets (m3)
Lot 1 mécanisé	14	278 182.97	33 Km	17.5 Ha	33 m3
Lot 2 manuel qualifié	15	138 158.32	15 Km	22 Ha	20 m3
Lot 3 insertion	24	135 592.16	32 Km	12.5 Ha	17 m3
TOTAL TRAVAUX	53	551 933.45	78 Km soit quasiment l'équivalent du linéaire du Tech	52 Ha soit l'équivalent de 100 terrains de foot	70 m3 soit l'équivalent de 3 camions poubelle ou 100 conteneurs 4 roues
TOTAL TRAVAUX AVEC SUIVI MOe		594 137.45			

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DEPENSES PER4 + P15 EN € TTC
CDCACVI	193 209.25
ASPRES	26 838.40
VALLESPER	152 961.06
HAUT VALLESPER	221 128.74
TOTAL	594 137.45

Quelques exemples de réalisations :

LA RIBERETTE A SAINT ANDRE



AVANT



APRES

LE CORREC D'EN RODELL A BANYULS DELS ASPRES



AVANT



APRES

LE TECH AU BOULOU : gestion sédimentaire débroussaillage, dessouchage, néo chenal et encoches d'érosion

Vue depuis la berge en aval du pont de la RD618

Vue depuis le pont de la RD 618



AVANT



APRES

LE CASTILLO A PRATS DE MOLLO



AVANT



APRES

PERSPECTIVES 2024

2024 verra notamment :

- la finalisation des travaux de restauration de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer pour un montant global de 1 217 000€ et une réception avant l'été;
- les programmations de restauration et d'entretien des cours d'eau se poursuivront avec la P16 en matière de gestion sédimentaire (234 000€ TTC) ainsi que de la programmation 2024 d'entretien régulier (219 400€ en investissement et 222 600€ en fonctionnement) ;
- la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des ouvrages sur le Riuferrier à Arles sur Tech (83 000€),
- l'engagement et le suivi de plusieurs études relatives à l'instrumentation en faveur de la prévision des crues (56 000€), la réduction de la vulnérabilité (146 000€), les flux admissibles (60 000€), la zone d'interfluve Tech-Réart (65 000€) ou encore l'impact des travaux réalisés sur le barrage de la rasclose à Sorède (50 000€),
- l'amélioration de la connaissance des prélèvements par l'installation de compteurs sur les canaux non équipés (216 000€) et la poursuite des plans de communication grand public et scolaires en faveur de la nécessaire sobriété des usages,
- le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de prévention des inondations au niveau du hameau de Las Illas sur la commune de Maureillas,
- la pose de repères de crues (50 000€),
- le lancement d'investigations sur le rôle et l'état du canal écrêteur de la Riberette à Argelès sur Mer (60 000€),
- la restauration de la continuité écologique sur un passage à gué à Prats de Mollo (170 000€),
- des réflexions et travaux sur les zones humides avec un site pilote sur les Baixos à Villeongue dels Monts...

Concernant le Tanyari à Palau del Vidre, les travaux (3.6M€) ont débuté fin d'été 2023 et se prolongeront jusqu'en avril 2024 pour la restauration morphologique et le génie végétal à l'automne 2024.

En matière de continuité écologique, à noter en 2024 la finalisation d'une étude pré-opérationnelle de restauration de la continuité écologique sur la Massane (15 ouvrages) et la reprise du dossier relatif à la requalification de la passe à poissons sur le seuil de Le Boulou.

2024 verra également le lancement de deux nouvelles opérations relatives d'une part aux possibilités d'instrumentation en matière de prévision de crues des bassins versants non couverts à ce jour, dont celui du Ribéral à Cerbère et d'autre part à la réduction de la vulnérabilité sur des secteurs pilotes dont le quartier de la Martine Basse à Banyuls sur Mer. Les réflexions de mise en sécurité du secteur de la Galère à Collioure seront également engagées.

En matière de prévention contre les inondations, 2024 verra également la préparation de la candidature au futur programme d'actions de prévention des inondations (PAPI II) qui permettra la mise en œuvre opérationnelle de différentes opérations de travaux issues des études hydrauliques réalisées.

Par ailleurs, afin de ne pas retarder davantage le dossier, un maître d'œuvre a été recruté en vue de la définition d'un programme de travaux sur le Riuferrer à Arles sur Tech attendu que les conclusions de l'expertise menée en 2022 -2023 indiquaient que les ouvrages présents ne peuvent être repris en l'état. Les études préalables jusqu'au niveau avant-projet et les dossiers réglementaires correspondants seront finalisés en 2024.

Enfin, on peut noter pour 2024 le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de travaux hydrauliques sur le Hameau de Las Illas à Maureillas. Cette réalisation reste assujettie à des pré-requis : corrections des désordres érosifs sur les bassins versants amont, foncier, voirie... et pourrait se traduire par une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune.

En conclusion, 2024 sera dédiée à la poursuite de la montée en puissance des interventions GEMAPI avec la poursuite de la réalisation de travaux lourds de restauration, le déploiement de l'entretien régulier des cours d'eau en complément des opérations de gestion sédimentaire, la concrétisation des investigations en cours et leurs plans de gestion correspondants, et, au delà de la poursuite en continu des études d'acquisition de connaissance, l'actualisation de la programmation pluriannuelle sur le mandat.

D'un point de vue stratégique concernant la prévention des risques et en application de la stratégie locale approuvée en comité syndical le 11 mars 2020, les investigations sur les systèmes d'endiguements continueront à constituer un fil rouge pour l'année 2024 car les connaissances, malgré les opérations déjà lancées, sont encore insuffisantes alors que, réglementairement, le syndicat est déjà en position de responsabilité sur cette thématique des ouvrages de protection, qui est une véritable gageure.

Enfin, concernant le volet de la gestion quantitative, le projet EAURizon 2070 sera poursuivi en partenariat avec les quatre autres structures de bassins versants du département. Cette réflexion prospective sur l'évolution des usages et des besoins en eau au regard la disponibilité des ressources dans un contexte de changement climatique permettra à terme de requalifier le PGRE en PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) avec un volet opérationnel et des financements optimisés.

D'un point de vue statutaire, une réflexion sur une éventuelle évolution du périmètre syndical pourrait également être menée dans ce cadre afin d'envisager le cas échéant l'adhésion des communes de Latour Bas Elne et Saint Cyprien situées dans la zone d'interfluve Tech-Réart, supportant à ce titre les inondations par le Tech avec une interaction forte sur la commune d'Elne. La préparation d'une candidature pour une reconnaissance de la structure en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) viendra également compléter les réflexions sur l'évolution de la structure sera également relancée en 2024 faute d'avoir pu aboutir en 2023.

Enfin, la question des effectifs reste préoccupante pour 2024 avec des recrutements difficiles voire impossibles mais un plan de charge qui continue à se développer pour répondre aux besoins et attentes du territoire.